

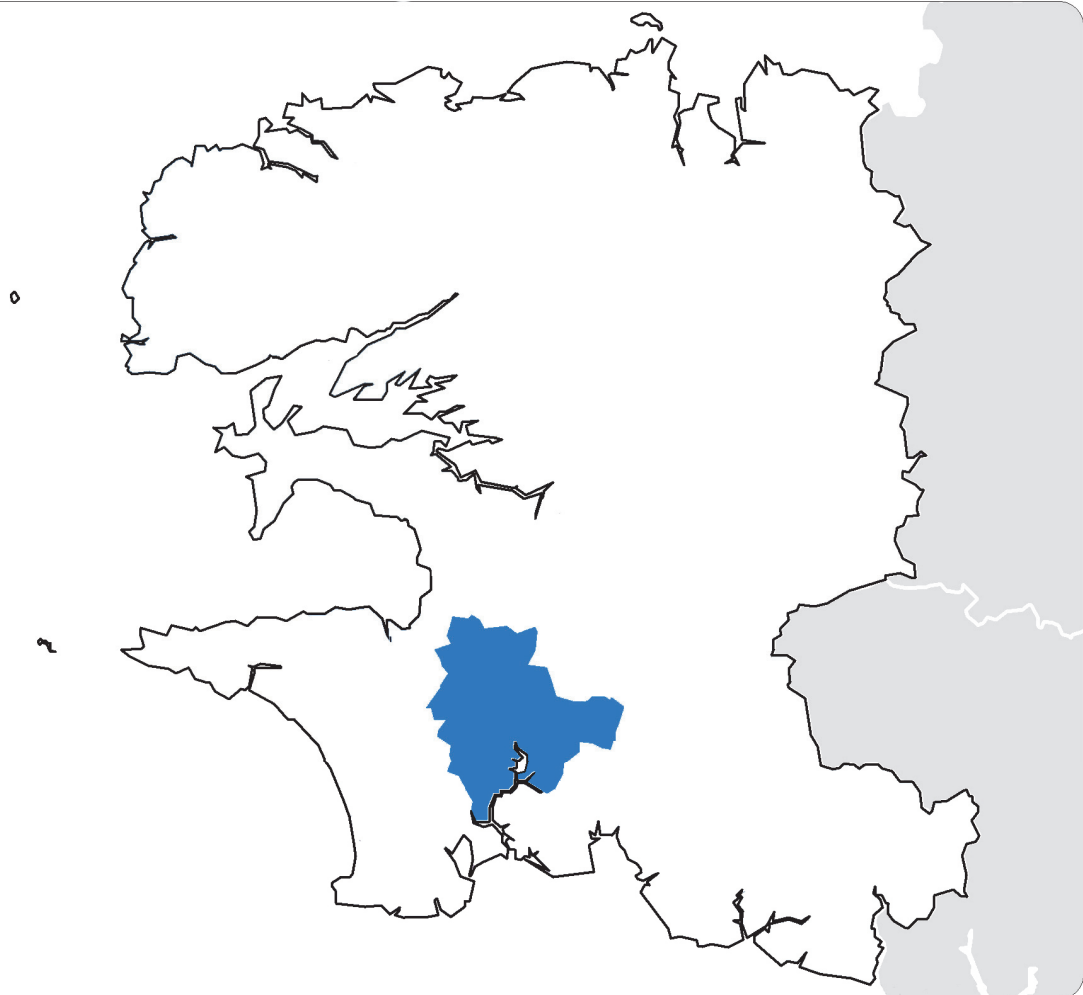


QUIMPER  COMMUNAUTÉ

Finistère

Penn-ar-Bed

LE DÉPARTEMENT



Contrat de territoire 2015-2020

*entre le Département du Finistère
et Quimper Communauté*

Actualisé par les avenants n°1 et n°2

Contrats de territoire 2015-2020

Entre :

Le Conseil départemental du Finistère,
Représenté par la Présidente du Conseil départemental,
Nathalie SARRABEZOLLES

Et :

Quimper communauté
Représentée par son Président
Ludovic JOLIVET

Vu le Contrat de territoire de première génération signé le 1^{er} avril 2010 et son avenant n°1 du 17 octobre 2013 ;
Vu la délibération en Séance plénière du Conseil général en date du 29 janvier 2015 ;
Vu la délibération de Quimper communauté en date du 3 juillet ;
Vu l'avenant n°1 approuvé par la Séance plénière du Conseil départemental du 22 octobre 2015 ;
Vu l'avenant n°1 approuvé par Quimper communauté le 3 décembre 2015 ;
Vu l'avenant n°2 approuvé par la Séance plénière du Conseil départemental du 28 janvier 2016 ;
Vu l'avenant n°2 approuvé par Quimper communauté le 28 janvier 2016 ;

Il est convenu ce qui suit :

La territorialisation des politiques publiques départementales vise à adapter l'intervention du Conseil départemental aux spécificités des territoires.

La stratégie conduite demeure portée et définie au niveau départemental et peut se formaliser dans des documents stratégiques de planification : schémas ou plans départementaux. La politique départementale ne se résume donc pas à l'addition des besoins exprimés par les acteurs des territoires.

Ces orientations et modalités d'intervention n'ont toutefois pas vocation à être développées de manière uniforme, mais, modulées en fonction des caractéristiques des territoires (enjeux, atouts, fragilités) dans le respect de la solidarité territoriale.

La territorialisation des politiques départementales se met en œuvre à travers deux modalités complémentaires : le développement de schémas et plans départementaux d'une part et la contractualisation d'autre part.

Les schémas et plans départementaux, pilotés par le Conseil départemental, traduisent une déclinaison par territoire de la politique départementale sur certains champs de compétences. Ces schémas et/ou plans départementaux peuvent alors identifier des besoins prioritaires par territoire (identification de zones prioritaires et non prioritaires) et proposer une intervention modulée (bonification).

Les contrats de territoire, visent quant à eux, à adapter l'intervention départementale aux spécificités des territoires, en s'appuyant sur la construction d'une vision partagée et en s'accordant sur les projets susceptibles de la mettre en œuvre.

Véritable outil de territorialisation des politiques départementales, les contrats de territoire accompagnent également depuis 2009 les EPCI dans leur projet de développement. La démarche de contractualisation conforte en effet les intercommunalités, interlocuteurs privilégiés de la démarche en privilégiant :

- Une gouvernance locale renforcée
- Une meilleure coordination des interventions,
- La recherche de l'équité dans la réponse aux problématiques des territoires
- La connaissance des besoins des territoires
- Le partenariat et le mode-projet
- La recherche de solutions innovantes et spécifiques.

Tout en s'inscrivant dans la continuité de la démarche, les contrats dits de « deuxième génération » intègrent plusieurs évolutions majeures :

- Un rapprochement des calendriers avec ceux des mandats locaux et des autres politiques contractuelles (CPER, fonds européens, Contrats de partenariat Région-pays)

Le Conseil départemental du Finistère a souhaité inscrire les contrats de deuxième génération **sur la durée des mandats locaux, pour une meilleure concordance avec les projets communaux et intercommunaux** et surtout pour conforter l'émergence d'un véritable projet intercommunal.

Pour une meilleure cohérence et articulation avec les autres politiques territoriales contractualisées (CPER, contrats de partenariat-Pays –Région), les contrats de territoire conclus par le Conseil départemental avec les EPCI sont établis sur une période unique **de**

janvier 2015 à décembre 2020. Une revoyure est prévue à mi-parcours en 2017, date de la révision des contrats de partenariat.

➤ La généralisation de la territorialisation

Les contrats de territoires accompagnent les projets des territoires et constituent le mode privilégié de déclinaison des politiques départementales sur un territoire. Cela signifie notamment que :

- la plupart des politiques départementales ne sont désormais accessibles qu'à travers les contrats de territoires,
- l'identification des enjeux spécifiques à chaque territoire permet de déterminer les projets composant le programme d'actions du contrat ainsi que le niveau et les modalités d'intervention du Conseil départemental.

➤ La confirmation du rôle du Conseil départemental, comme garant de la cohésion sociale et territoriale

Cette vigilance se traduit par l'introduction dans les contrats de deuxième génération de deux volets :

- Un volet cohésion sociale

Chef de file de l'action sociale, le Conseil départemental développe avec et sur les territoires des actions partenariales visant à renforcer le lien social pour l'ensemble de la population mais aussi, plus spécifiquement, à lutter contre l'exclusion sociale, notamment des personnes vulnérables.

A travers les contrats, le Conseil départemental souhaite ouvrir sur les territoires un dialogue sur les différentes problématiques que couvre cette notion : petite enfance, enfance/famille, politiques jeunesse territorialisées, actions en direction des collégiens, personnes âgées, personnes handicapées, logement, insertion, développement social local, santé, politique de la ville.

L'objectif est de promouvoir une approche globale de la cohésion sociale sur le territoire dans le cadre d'une gouvernance partagée et de favoriser l'interconnaissance des territoires afin d'y développer des politiques et services à la convergence des intérêts locaux et départementaux.

- Un volet services au public

Les services au public, ensemble des services, publics ou privés, nécessaires aux populations, sont un important vecteur de cohésion sociale à condition de veiller à leur accessibilité. La structuration d'une offre locale de services de proximité est également un facteur de développement économique.

Les contrats de territoire ont vocation à favoriser l'élaboration d'un schéma adapté aux situations des territoires et à en constituer la déclinaison concrète et opérationnelle.

Sans attendre la finalisation du schéma, les partenaires vont inscrire au contrat de territoire les projets qui concourent à la mise en œuvre d'une politique de développement ou de maintien des services au public sur le territoire communautaire.

- Un renforcement des collaborations avec les partenaires et notamment la Région Bretagne les Pays et leurs conseils de développement, les EPCI

Cette volonté du Conseil départemental du Finistère de renforcer le lien avec la Région Bretagne et les acteurs locaux (Pays, conseils de développement, EPCI) répond à deux objectifs majeurs : assurer une meilleure coordination des actions et développer une nouvelle gouvernance territoriale qui conforte l'EPCI dans son rôle d'animateur et de coordonnateur des actions locales.

La Région Bretagne et le Conseil départemental du Finistère ont élaboré avec les acteurs des territoires des « lectures partagées des enjeux et dynamiques des territoires » à l'échelle des Pays. Inscrits dans les contrats de partenariat de la Région et déclinés à l'échelle opérationnelle de l'intercommunalité dans les contrats du Conseil départemental, ces enjeux partagés ont vocation à devenir la base commune des différentes contractualisations. Cette démarche sera confortée et pérennisée par la mise en œuvre d'une plateforme régionale d'observation territoriale. La collaboration engagée entre le Conseil départemental et la Région vise également à renforcer progressivement l'articulation des cofinancements sur les territoires.

CHAPITRE I. LECTURE PARTAGÉE DES ENJEUX DU TERRITOIRE A L'ÉCHELLE DU PAYS DE CORNOUAILLE

La Région Bretagne et le Conseil départemental du Finistère ont élaboré avec les acteurs locaux (EPCI, Pays, Conseil de développement) une « lecture partagée des enjeux et dynamiques des territoires » à l'échelle du Pays de CORNOUAILLE.

Cette lecture partagée des enjeux du Pays de CORNOUAILLE est la suivante :

ENJEU 1 : Renforcer l'accessibilité du territoire et la fluidité des déplacements au sein du Pays de Cornouaille

La périphéricité n'est pas propre à la Cornouaille et sous-tend la réflexion de l'ensemble des collectivités bretonnes. Cependant, le Pays de Cornouaille se caractérise par un territoire vaste et multipolaire, de 100 km sur 60 km, au sein duquel plus d'un million de déplacements sont effectués chaque jour (95% de flux interne et 5% d'échanges avec l'extérieur notamment vers Lorient) dont 75% effectués en voiture et 4% en transports en commun¹. Les modes de déplacements encouragés seront autant de leviers de structuration et de coopération, internes et externes, le schéma départemental des déplacements fixe des orientations partagées. L'objectif d'améliorer la desserte des grandes agglomérations finistériennes est partagée par l'ensemble des acteurs.

➤ **Développer les transports collectifs, l'intermodalité des réseaux et accompagner les projets structurants**

En premier lieu, une attention particulière doit être portée sur l'accessibilité du territoire par un soutien fort aux aménagements ferroviaires de « Bretagne à Grande Vitesse » qui prévoit deux aménagements majeurs : d'une part l'amélioration de la desserte ferroviaire avec la réalisation du projet **LNOBPL liaisons nouvelles Ouest Bretagne Pays de Loire et l'amélioration des liaisons intra-bretonnes** pour atteindre l'objectif d'un service TGV Brest et Quimper à moins de trois heures de Paris avec arrêts intermédiaires, le développement de la ligne TER Quimper-Brest, l'adaptation de pôles gares à Quimperlé, Bannalec, Rosporden et Quimper, des pôles d'échanges multimodaux à Douarnenez, Pont l'Abbé et Concarneau et le développement de la plateforme aéroportuaire de Quimper-Pluguffan d'autre part. Il conviendra également de poursuivre l'aménagement de la **liaison intra-bretonne Nord / Sud (Roscoff / Lorient)** qui est pour le Conseil départemental un enjeu de développement prioritaire.

➤ **Renforcer l'attractivité des pôles urbains et favoriser une mobilité durable**

En second lieu, ce territoire d'urbanisation diffuse et bien pourvu en infrastructures routières doit veiller à gérer les flux internes et à organiser la desserte des pôles urbains et des ports en assurant la promotion de modes de transports alternatifs à la voiture. Le développement de l'usage des transports en commun et des modes doux est un enjeu particulièrement prégnant et pour mieux relier Quimper au Pays Fouesnantais et au Pays Bigouden. Sur le secteur de Quimperlé, l'attention sera portée sur le lien avec Lorient, qui concerne 11% des échanges. Le renforcement des 5 pôles moyens (Douarnenez, Pont l'Abbé, Penmarc'h / Guilvinec, Concarneau, Quimperlé) et des 3 pôles de proximité (Audierne / Plouhinec, Châteaulin et Rosporden), en termes d'emplois et de services, devrait permettre de limiter les déplacements liés au travail, achats et loisirs (principaux motifs de déplacement).

¹ Enquête déplacements de Cornouaille – Quimper Cornouaille Développement - octobre 2013

➤ **Développer le très haut débit**

Enfin, les acteurs du territoire sont particulièrement sensibles à s'inscrire dans le projet Bretagne Très Haut Débit pour Tous, indispensable à l'accessibilité numérique du territoire, au développement des usages et de la filière numérique et à la limitation de la fracture sociale. Son déploiement devrait être privilégié à partir de l'ouest breton. Le schéma directeur territorial d'aménagement numérique du Finistère précise les orientations du Conseil départemental en ce domaine.

ENJEU 2 : Gouvernance et stratégie de territoire

Cet enjeu semble être partagé par l'ensemble des acteurs du territoire qui jugent indispensable une solidarité de tous autour d'une stratégie commune de développement. De façon générale, le Conseil départemental attache une grande importance à la concertation avec l'ambition de co-construire des politiques publiques rendues plus pertinentes et efficaces, en témoignent le **schéma d'aménagement pour l'avenir du port de Concarneau ou l'élaboration du Pacte territorial d'insertion du Pays de Cornouaille 2013-2015**. Les partenariats engagés entre les Communautés de communes et le Conseil départemental au sein des contrats de territoire et le travail d'analyse prospective Cornouaille 2030 réalisé par le Pays peuvent contribuer à fédérer les dynamiques et acteurs du territoire.

➤ **Renforcer le rôle de la ville de Quimper en tant que capitale de la Cornouaille**

Capitale du Pays de Cornouaille en termes d'emploi, de services, d'enseignement supérieur, de tourisme, la ville de Quimper est également à l'initiative d'activités économiques innovantes. L'incitation au développement de l'innovation et de la recherche – développement dans les PME se doit d'être en lien avec les pôles de compétitivité ou les structures de partenariat existantes. La démarche d'entente entre les agglomérations de Brest et Quimper doit être confortée. Des équipements structurants tels que le pôle Max Jacob, le théâtre de Cornouaille, le centre de congrès de Penvillers, le pôle gare, le projet IALYS en lien avec le pôle de compétitivité Valorial, permettront à Quimper de renforcer son rôle de tête de réseau. Quimper est un acteur majeur de la mutualisation et de la complémentarité particulièrement nécessaires dans ce vaste territoire.

➤ **Favoriser les pôles moyens en y encourageant le développement d'une activité économique dynamique**

Alors que Quimper² concentre 34% de l'emploi, les pôles moyens de Douarnenez, Pont l'Abbé, Penmarc'h / Guilvinec, Concarneau et Quimperlé jouent un rôle important dans le maillage du territoire et l'offre de services qu'il convient de développer notamment par un dynamisme économique renouvelé valorisant les ressources locales. Les pistes identifiées pour y parvenir concernent l'adaptation du tissu local, le transfert de technologies, l'émergence d'activités nouvelles ou innovantes, le développement de l'économie sociale et solidaire et la valorisation des richesses patrimoniales et touristiques.

➤ **Créer les conditions d'adaptation des filières maritimes et agroalimentaires**

La spécificité maritime du Pays de Cornouaille nécessite une mention de la stratégie maritime Atlantique dans ses dimensions scientifiques et technologiques dont les énergies marines renouvelables, les activités portuaires et les filières de construction et réparations

² Source : Pacte territorial pour l'insertion du Pays de Cornouaille 2013-2015

navales. Il est souhaité que le nautisme dans ses différentes composantes soit également cité comme une opportunité à développer.

Les secteurs maritimes et agroalimentaires doivent maintenir des filières fortes et structurées en intégrant pleinement les enjeux environnementaux. La plupart des métiers liés à la filière mer sont représentés : pêche à pied, exploitation des grands thoniers océaniques, navires artisans de la pêche hauturière, chantiers navals et entreprises de mareyage et de transformation. L'outil de production se caractérise toutefois par le **vieillessement et la contraction de la flottille, et le renouvellement des marins ne se fait pas sans difficulté**. Il convient de s'attacher aux **conditions de financement de bateaux neufs** répondant aux exigences de sécurité de durabilité et d'attrait des nouvelles générations de marins. Il y a urgence à **bloquer la fuite des quotas** qui doivent rester attachés au territoire et non plus valoriser la sortie de navires au détriment de candidats à un réinvestissement local.

Une **étude stratégique de développement des ports départementaux** permettra de définir des choix dans un contexte économique évolutif. **L'organisation des filières pêche et produits de la mer**, le bon état d'équipement et d'outillage des ports, le **développement d'équipements structurants**, tels que le port de Concarneau, les ports de pêche, la plaisance et la filière nautique, les énergies marines, la gestion du foncier économique participent d'un développement économique du territoire dans un contexte global difficile.

Ces secteurs structurent l'espace littoral et rural dont dépend également le développement d'une **filière nautique** durable et d'un tourisme équilibré et de qualité. Le **Livre bleu du nautisme 2008-2014** en cours de réédition constitue une source de données mobilisables pour dessiner des stratégies de développement intégrées.

Avec 2 533 **exploitations agricoles** qui génèrent 12 655 emplois sur le Pays et une **industrie agroalimentaire** qui emploie 8 840 salariés, la filière agricole est un élément moteur de l'économie locale qui avait su résister plus longtemps que d'autres territoires à la crise économique de 2009-2010, mais qui subit depuis plusieurs mois un ralentissement³. Les mesures qui seront annoncées concernant le Pacte d'avenir pour la Bretagne viseront à conforter une agriculture forte nécessaire au maintien d'une industrie de transformation.

Enfin, une attention doit être portée sur le **développement du transport multimodal de fret** intégrant le ferroviaire et le maritime (autoroute de la mer, cabotage), posant notamment la question d'une **plateforme logistique** et de la structuration de la fonction logistique. Il convient de favoriser la mutualisation par les entreprises du transport et inciter à la massification des flux.

➤ **Valoriser la richesse du patrimoine maritime et touristique levier de développement économique**

L'attractivité du Pays de Cornouaille doit être rappelée comme un atout de développement économique dont la maîtrise est cependant essentielle à un développement durable, son potentiel étant étroitement lié à la préservation de la diversité des territoires ainsi qu'à leur forte identité culturelle.

La zone de Quimper (bassins de vie de Quimper, Douarnenez, Audierne, Plonéour-Lanvern, Penmarch, Pont-l'Abbé et Fouesnant) comptabilise plus de 4 400 emplois touristiques sur l'année, soit 6,2 % des emplois salariés, Quimper en concentrant 1 800. La saisonnalité est marquée, particulièrement sur le littoral, les emplois du secteur représentent ainsi 20 % en moyenne dans le bassin de Fouesnant et 30% en haute saison. La part du tourisme d'affaires y est importante dans les secteurs de la restauration et du commerce. Le tourisme est essentiellement balnéaire, concentrant de fortes capacités d'accueil en hébergement marchand et non marchand et des fortes densités de population sur certains espaces limités, souvent littoraux. Ces accroissements de population impactent de manière significative la

³ PTI du Pays de Cornouaille 2013-2015

gestion des territoires en matière de consommation, de transports, d'alimentation en eau potable, d'assainissement, de déchets, de sécurité, de santé publique⁴.

Plusieurs enjeux sont identifiés :

- l'emploi saisonnier et les conditions d'accueil des salariés sur des territoires où l'accès au logement est complexe ;
- limiter l'usage de la voiture et les phénomènes d'engorgement par l'organisation des déplacements : développement des circulations douces et développement des transports collectifs
- préserver les paysages et les points de vue sur les sites remarquables, notamment par une politique de préservation paysagère des abords des sites touristiques ;
- la définition d'un développement intégré de l'offre d'hébergements marchands, particulièrement de l'hôtellerie de plein-air (intégration paysagère, accès et modes de déplacements doux) et l'hôtellerie de bord de mer (évolution, transmission, création)
- la maîtrise du développement résidentiel avec une réflexion à poursuivre quant à la maîtrise de l'occupation foncière (documents d'urbanisme) afin de favoriser l'équilibre résidences secondaires/hébergement marchand et conserver un territoire attractif ;
- développement du tourisme vert en lien avec la randonnée.

Le tourisme est un secteur d'activité qui aurait besoin d'être relancé après des années difficiles notamment par un soutien aux très petites entreprises souvent fragiles. Le schéma départemental de développement touristique du Finistère en cours de réédition permettra d'affiner ces enjeux.

ENJEU 3 : Contribuer à la cohésion sociale en répondant aux enjeux démographiques

Il convient d'étendre cet enjeu à la question du vieillissement ciblée par la Région mais aussi celles du logement de l'insertion de l'accueil des populations les plus fragiles et de la jeunesse. La mise en œuvre de solutions adaptées et d'accompagnement diversifié des personnes peut en elle-même être source d'emplois et de services. Une vigilance particulière doit être portée au maintien des services publics.

➤ Soutenir les populations les plus fragiles

Il convient de veiller à prendre en compte les publics les plus fragiles, bénéficiaires du RSA et autres minima sociaux, chercheurs d'emplois de longue durée, jeunes en précarité. L'augmentation du taux de chômage persiste en Cornouaille, les personnes disposant des minima sociaux sont particulièrement présents au cœur des pôles urbains, les familles monoparentales nombreuses sur le Pays de Douarnenez, Quimper Communauté et la Communauté d'agglomération de Concarneau. Ces indicateurs de précarité plaident pour le développement d'une politique de solidarité notamment en faveur des personnes âgées, des jeunes et des personnes en insertion. Les besoins en termes d'accompagnement vers l'emploi et les moyens que les Conseils généraux y consacrent sont de plus en plus importants. Aussi, l'enjeu que représente **l'accompagnement vers l'emploi et l'insertion par l'activité économique** mérite d'être cité parmi les enjeux importants. Il convient de **sécuriser les parcours et les trajectoires professionnelles des publics défavorisés par l'accompagnement à la mobilité, à la qualification et à la prise d'emploi.**

⁴ INSEE Bretagne - Octant analyse n°14 – janvier 2011

L'activité économique du Pays de Cornouaille recourt largement à des horaires atypiques dont les problématiques ne sont pas solutionnées par l'intermodalité entre les réseaux de transport. Une attention doit donc y être portée en y adjoignant un objectif d'autonomisation et d'insertion des jeunes. L'ensemble de ces enjeux sont au cœur du **Pacte Territorial d'Insertion** à l'échelle du Pays de Cornouaille.

➤ **Intégrer la mixité sociale et générationnelle dans la politique logement**

L'enjeu du logement en Cornouaille se décline par type de territoire : communes urbaines, périurbaines, littorales ou rurales. Le **Plan départemental de l'habitat** traduira une vision précise des enjeux par secteur autour de cinq axes : le logement des jeunes, le logement des personnes âgées, l'étalement urbain, le logement des plus défavorisés et les économies d'énergie dans l'habitat ancien.

Le littoral est attractif pour une population vieillissante, le desserrement des ménages qui se poursuit confirme cette tendance. Cette pression sur le foncier tend à exclure les jeunes travailleurs et les ménages défavorisés en les contraignant à s'éloigner des villes et de leur lieu de travail. Une orientation de la politique logement en faveur de la **mixité sociale** est nécessaire sur une grande partie du territoire et se traduit notamment par une **aide à la production de logements abordables**. Le public des jeunes travailleurs, saisonniers, caractérisé par de faibles ressources et une forte mobilité appelle un besoin en accompagnement social et une offre de logement adaptée. L'hébergement collectif en **foyers de jeunes travailleurs** est l'une des réponses proposée sur Quimper, Ergué-Gabéric, Plonéour Lanvern, Concarneau et Quimperlé.

La population du Finistère est vieillissante et la pyramide des âges laisse présager d'un accroissement du phénomène. L'offre doit pouvoir s'adapter à cette tendance tant en termes de volumes que de diversification en fonction de l'autonomie des personnes. Aujourd'hui, les personnes âgées sont majoritairement propriétaires occupants de maisons individuelles et souhaitent rester y vivre le plus longtemps possible, ou, à défaut dans un logement indépendant à proximité des services. La promotion de **nouvelles formes d'habitat** à destination des plus âgés (intergénérationnel) est à encourager. Les mises en œuvre du schéma « Bien vieillir en Finistère » et du schéma en faveur des personnes handicapées 2013-2018 contribueront à ces enjeux.

Par ailleurs, la **précarité énergétique** de l'habitat, la **rénovation du bâti en centre bourg** et la nécessité de **réhabiliter des ensembles dans les villes moyennes** comme Concarneau constituent des préoccupations importantes pour ce territoire.

Enfin, l'accueil permanent des gens du voyage nécessite une attention particulière sur Bannalec, Briec, Ergué-Gabéric, Fouesnant, Penmarc'h/Plonéour-Lanvern/Pont l'Abbé,

➤ **Favoriser l'accès aux services et à l'offre culturelle et sportive**

L'une des forces de la Cornouaille est de disposer de pôles urbains qui offrent de nombreux services de proximité. L'enjeu identifié est alors celui de **l'organisation territoriale d'équipements et de services** adaptés aux besoins de la population, privilégiant la mutualisation, la complémentarité et la mise en réseau.

Cette mise en réseau est essentielle concernant les **sites culturels et les musées** compte tenu de l'importance et de la qualité de l'offre : manoir de Kernault, intégré dans l'EPCC « Chemins du patrimoine en Finistère », musée de la Préhistoire à Penmarc'h, musées des Beaux Arts à Quimper et à Pont-Aven, musée départemental breton à Quimper, musée de la pêche à Concarneau, Haliotika-La cité de la pêche au Guilvinec, musée Marie Henry à Clohars-Carnoët. Dans le domaine du **spectacle vivant** la Cornouaille dispose également de nombreux équipements structurants et de projets artistiques et culturels de qualité, cités par la Région dans le cadre de son analyse, et qui devront poursuivre leur mise en réseau et la recherche de complémentarité. Cette coordination s'applique également aux secteurs de **l'enseignement de la musique, de la danse et de la lecture publique** pour lesquels les schémas départementaux favorisent un aménagement culturel du territoire. Les secteurs de

l'accueil de la petite enfance, de la mise en réseau des acteurs sociaux et médico-sociaux autour de la coordination gérontologique y participent également. Enfin, une attention pourra être portée sur l'accessibilité des services aux personnes en situation de handicap.

➤ **Les évolutions de la population collégiennes à examiner avec attention**

A horizon 2017, la population attendue sur le Pays se stabilise autour de 16 000 élèves alors que son évolution est très variable d'un secteur à l'autre. De fortes hausses sont attendues sur Briec, Quimperlé, Moëlan-sur-Mer, Plozevet. A contrario, le secteur de Douarnenez continue de baisser traduisant une baisse structurelle du potentiel démographique. Après avoir connu une certaine croissance, les secteurs de Pont l'Abbé, Pont Aven et Fouesnant devraient connaître des baisses d'effectifs⁵.

ENJEU 4 : Vigilance environnementale

L'impact de la pression démographique sur les secteurs littoraux, la préservation du cadre de vie et celle de la qualité du patrimoine naturel nécessitent un enjeu spécifique de vigilance environnementale qui n'apparaît pas explicitement dans le document régional. Il convient d'insister sur les conséquences, pour la cohésion sociale et territoriale, de la concentration urbaine, périurbaine et littorale de la population. La question foncière doit donc aussi être prise en compte dans un objectif de mieux concilier les usages du sol, de préserver la ressource naturelle déjà limitée, de maîtriser l'artificialisation des sols et de lutter contre la régression du foncier agricole.

➤ **Un enjeu de gouvernance sur les espaces naturels littoraux :**

Le littoral accueille une multitude d'usage : activités portuaires, de loisirs, développement urbain, espaces naturels. Bâtir une réflexion de long terme sur leur organisation est un enjeu majeur d'aménagement du territoire. La démarche de gestion intégrée de la zone côtière (GIZC) en Cornouaille, la planification de l'espace et la protection des espaces naturels sont des outils qui doivent être mobilisés.

➤ **La préservation des milieux et du cadre de vie**

Le Pays de Cornouaille se caractérise par sa biodiversité, son patrimoine naturel et la diversité de ses paysages. Mais il est soumis à des pressions constantes susceptibles de le fragiliser. Le Conseil départemental s'engage dans la prévention et la valorisation de cette biodiversité et de ces patrimoines naturels exceptionnels en constituant et en gérant durablement des sites naturels en compétence propre ou en synergie avec ses partenaires. La Cornouaille dispose de nombreux espaces emblématiques qui nécessitent une attention particulière, le Menez Hom, la Pointe du Raz, la Torche, les Glénan, l'île de Sein.

➤ **Permettre de disposer d'une eau en quantité et qualité et d'un assainissement respectueux des milieux**

Les actions partenariales en faveur de la gestion intégrée de l'eau, le schéma départemental d'assainissement collectif et le schéma départemental d'alimentation en eau potable, ont permis d'identifier des priorités d'actions sur la Cornouaille permettant l'atteinte ou le maintien du bon état écologique des masses d'eau, la protection des zones littorales, une reconquête de la qualité de l'eau, une sécurisation de l'alimentation en eau potable, une protection et une gestion des milieux aquatiques, conciliation des usages, lutte contre les algues vertes, préservation des eaux de baignade, réduction des risques d'inondation.

⁵ Sources : Observatoire des collèges – Conseil général du Finistère - 2013

➤ **Coordonner et accompagner les acteurs de territoire dans la prévention, la valorisation et la gestion durable des déchets**

Le défi à relever est de stopper l'augmentation des quantités de déchets ménagers et d'en amorcer la réduction. Dans ce domaine un axe de travail majeur consiste en **l'organisation du territoire et la responsabilité locale** dans le but de mutualiser les équipements en renforçant les coopérations entre les collectivités en charge du traitement des déchets. Cette question peut être complétée par la recherche de leur **valorisation énergétique** au-delà de leur réduction. La réussite du plan de lutte contre les algues vertes et la **gestion durable des produits de dragage des ports** sont aussi des enjeux majeurs.

➤ **Mobiliser et agir pour la sécurisation de l'approvisionnement énergétique**

L'objectif est de contribuer à la sécurisation de l'alimentation électrique du Finistère par la prévention des ruptures de fourniture d'énergie, à promouvoir des économies d'énergie dans nos pratiques et les domaines d'activité relevant de nos compétences et à prospecter le potentiel lié aux énergies renouvelables, par le développement des filières dont celle des énergies marines renouvelables. On peut citer à ce titre l'important projet houlomoteur en Baie d'Audierne porté par DCNS. La compétence sur le territoire en stockage de l'énergie peut aussi être soulignée.

➤ **Anticiper et prévenir les impacts du changement climatique**

L'état des lieux du Finistère vis-à-vis des enjeux d'adaptation au changement climatique mené en 2012/2013 dans le cadre de l'élaboration du 2ème PCET du Conseil départemental a révélé des problématiques spécifiques à la Cornouaille :

- risques d'inondations accrus pour Châteaulin, Quimper, Pont-Aven et Quimperlé ;
- risques de submersions marines sur les littoraux bas du Pays Bigouden Sud comme l'île-Tudy ;
- risques de destruction d'infrastructures portuaires par les tempêtes ;
- risques pour l'agriculture durant les sécheresses ;
- risques liés au manque d'eau (cf enjeu supra) ;
- impacts sur la biodiversité des habitats d'intérêt communautaires dont les zones humides et les écosystèmes littoraux.

Les sources de données départementales sont très nombreuses dans le domaine environnemental et pourront être mobilisées pour la déclinaison opérationnelle des enjeux partagés sur la Cornouaille.

CHAPITRE II : LES ENGAGEMENTS DEPARTEMENTAUX COMPLEMENTAIRES AU CONTRAT DE TERRITOIRE

Dans le domaine des déplacements, le Schéma départemental des infrastructures du Pays de Cornouaille et le Schéma départemental vélo sont des documents de planification des interventions du Conseil départemental (réalisations en maîtrise d'ouvrage ou cofinancements de projets structurants) dans le domaine des déplacements : aménagements routiers, itinéraires cyclables, pôles gare et pôle d'échanges, aires de covoiturage, etc. Les Schémas actuels ont été votés en 2012. Ils seront révisés durant l'année 2015 en concertation avec les acteurs locaux.

Le Conseil départemental est impliqué dans l'amélioration de l'accessibilité de l'agglomération quimpéroise. A ce titre, il cofinance (pôle gare de Quimper, aménagements routiers structurants), ou mène sous maîtrise d'ouvrage départementale plusieurs projets ou études majeurs. Par exemple, l'aménagement de la route de Brest entre le giratoire du Loc'h et de Tréqueffelec (acquisitions foncières amiables en cours, dans la perspective d'engager une nouvelle concertation puis une enquête publique)

Le projet de mise en continuité de la voie verte Pont-l'Abbé / Quimper entre Ty Lipig et le cœur de la ville est en étude et figure dans le présent contrat.

L'accessibilité numérique est un enjeu majeur pour une région périphérique comme la Bretagne. Les collectivités, l'Etat et l'Europe se sont mobilisés pour porter ensemble le projet Bretagne Très Haut Débit qui a pour ambition d'apporter la fibre optique à toutes les familles, entreprises et administrations, aussi bien en zone rurale qu'urbaine à l'horizon 2030.

La concertation des intercommunalités, du Conseil départemental et de la Région a permis de déterminer les modalités de programmation du déploiement et, en particulier, de définir les territoires concernés par la 1^{ère} phase de travaux qui s'engagera dès 2015. Le déploiement de ce nouveau réseau de communication va être effectué selon les principes d'équilibre et de cohésion pour un maillage équitable des zones urbaines et rurales.

Dans la période transitoire du déploiement, le réseau Penn ar Bed Numérique assure déjà une offre haut débit (jusqu'à 10Mb/s) dans les secteurs non couverts par l'ADSL. Ce réseau qui fait l'objet d'un contrat de partenariat entre le Conseil départemental et AXIONE, permet ainsi aux finistériens de pouvoir disposer de ce service par le biais de deux fournisseurs d'accès à internet.

En matière d'habitat et de logement, le Finistère est largement couvert par 19 programmes locaux de l'habitat, adoptés ou en cours, et qui constituent le socle des politiques locales de l'habitat mises en œuvre par les intercommunalités. Afin de favoriser la cohérence des interventions en matière d'habitat, le Conseil départemental du Finistère a adopté en janvier 2014 le Plan Départemental de l'Habitat qui définit des orientations à la fois départementales et territorialisées. Le contrat de territoire constitue ainsi un support pour approfondir la relation de travail en matière d'habitat entre le Conseil départemental et les EPCI avec l'inscription d'actions permettant de coordonner et mettre en phase les leurs interventions respectives.

Dans le **domaine maritime**, avec ses 1 200 kilomètres de côtes, le Finistère représente la moitié des côtes bretonnes, soit un sixième du littoral français et est considéré comme le premier département maritime de France. Les ports finistériens sont des lieux d'activité économique importants pour les territoires et les villes côtières finistériennes. Au-delà de l'activité pêche, d'autres activités telles que la construction et la réparation navale, la

plaisance, le nautisme et le tourisme représentent des atouts majeurs pour le département. Face à ce constat et pour répondre aux enjeux du développement intégré du littoral et de l'économie maritime, le Conseil Départemental du Finistère entend relever à travers la réalisation de son projet stratégique et notamment de son objectif « faire de la qualité du cadre de vie un atout et contribuer à l'attractivité économique, environnementale et sociale du département » ainsi que de son Livre Bleu du nautisme, les défis suivants :

- optimiser les infrastructures, les sites, équipements et services portuaires à travers l'entretien courant dans les ports et l'amélioration des sites portuaires départementaux, le soutien à l'investissement dans les ports de pêche et le soutien au développement des ports de commerce ;
- faire du nautisme le sport de tous les finistériens, un vecteur de développement économique, une filière inscrite dans le territoire et décloisonnée.

Un dialogue sera initié entre le Conseil départemental, la ville de Quimper et Quimper communauté sur le devenir du port du Corniguel, une fois rendues les conclusions de l'étude stratégique sur les ports départementaux.

Dans le **domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche**, le Conseil départemental soutient une université, de grandes écoles et divers autres établissements d'enseignement supérieur, ainsi que de plusieurs centres de recherche et de structures d'interface de l'innovation, car ils sont vecteurs de développement de l'économie et de l'emploi et sont acteurs majeurs de l'aménagement du territoire du Finistère.

Le Conseil départemental participe également au financement de grosses opérations d'investissement (projets immobiliers et équipements de recherche structurants) sur trois volets que sont l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation. Par ailleurs, le Conseil départemental accompagne les sites de Brest et de Quimper de l'EESAB et la formation Management Europe-Asie (ISUGA) de l'Ecole de management Bretagne Atlantique (EMBA) au travers d'une convention pluriannuelle 2014-2016.

Concernant la filière aliment, à l'occasion du contrat de territoire signé avec Quimper communauté sur la période précédente, le Conseil départemental a porté une attention particulière au projet de pôle aliment IALYS visant à regrouper les acteurs de la filière aliment en Cornouaille. Un financement de 36 490 € a été attribué pour la réalisation d'études préalables. A l'issue de ces études, des projets sont en cours d'élaboration par le cluster IALYS, Bretagne terre de Goût porté par Quimper Cornouaille Développement. En fonction des projets retenus et de leur adéquation aux politiques départementales, le Conseil départemental pourra apporter son soutien à la démarche au travers de ses politiques ordinaires (aide à la participation à des manifestations internationales en France et à l'étranger, aide aux congrès et colloques scientifiques, partenariats avec les structures d'appui à l'économie engagées dans le cluster). En fonction de l'avancement, un soutien direct à Quimper Cornouaille Développement pour l'animation du Cluster pourrait faire l'objet d'un examen dans le cadre d'un avenant au contrat de territoire.

Dans le **domaine du tourisme**, au cours de sa séance plénière de juin 2014, le Conseil départemental a procédé à une refonte complète de ses dispositifs en tenant compte d'une part des enjeux dégagés par le nouveau schéma départemental de développement touristique (SDDDT 2014-2018), d'autre part d'une approche territoriale pour permettre de disposer d'une offre équilibrée et adaptée aux spécificités des territoires finistériens. Conformément au schéma départemental qui met en avant l'objectif de qualification de l'offre d'hébergement pour améliorer l'accueil des clientèles touristiques, les nouveaux dispositifs visent à inciter les investisseurs à inscrire leurs projets dans une logique de performance globale et de développement durable.

Cela se traduit par un soutien renforcé aux investissements concourant à des objectifs de modernisation et de qualification de l'hôtellerie traditionnelle et de l'hôtellerie de plein air. De nouvelles aides au conseil (décoration intérieure, numérique, aménagement paysager, diagnostic énergétique) complètent le dispositif de soutien aux professionnels. Un recentrage du soutien aux gîtes d'étape labellisés sur les zones proches d'un itinéraire de randonnée majeur a également été retenu.

Par ailleurs, afin de favoriser un équilibre territorial de l'offre d'hébergement, il a été décidé de soutenir le développement de l'offre d'hébergement locatif (location de vacances et chambres d'hôtes) sur les secteurs géographiques les moins dotés.

En matière d'agriculture, en 2010, date du dernier recensement agricole, le Finistère comptait 7 800 exploitations agricoles. Au plan foncier 385 380 hectares de surface agricole utile étaient exploités dans le Département. L'agriculture reste ainsi une force vive du département présente dans toutes les communes. Le Conseil départemental souhaite promouvoir une agriculture forte et diversifiée. Le projet stratégique qu'il suit entend d'une part accompagner les mutations des filières de production respectueuses des enjeux environnementaux et d'autre part, inciter à la consommation de produits alimentaires locaux.

Dans le domaine des espaces naturels sensibles et de la biodiversité, en application de la Charte des espaces naturels sensibles de l'Assemblée des départements de France, par délibération du 30 janvier 2015, le Conseil départemental a validé le Schéma départemental des espaces naturels sensibles et de la biodiversité du Finistère qui définit une stratégie à 10 ans de protection, de préservation et de valorisation des espaces naturels sensibles et de la biodiversité finistériens.

Ce document planifie notamment les actions de maîtrise foncière et de gestion des espaces naturels qui ont été élaborées en concertation avec les partenaires. La place des intercommunalités, du PNRA, quand il est territorialement compétent, y est particulièrement mise en valeur pour les opérations de gestion des terrains du Conseil départemental et du Conservatoire du littoral.

C'est dans ce cadre que doivent s'opérer les collaborations entre les collectivités territoriales et le Conseil départemental au sujet des espaces naturels, des zones humides et de la biodiversité.

En matière d'eau et d'assainissement, le Conseil départemental a élaboré, dans la concertation, des schémas départementaux d'assainissement (2013) et d'eau potable (2014). Documents stratégiques précisant les enjeux finistériens, ces schémas sont également des outils opérationnels de programmation des actions sur les territoires. Les actions inscrites au contrat de territoire sont pour la plupart issues de ces schémas.

Au-delà, ces schémas ont également été l'occasion de sensibiliser les collectivités et les maîtres d'ouvrages aux questions de gouvernance, qui vont devenir de plus en plus prégnantes dans les années à venir.

En effet, au cours des prochaines années, les collectivités vont devoir faire face, sur ces thématiques, à des contraintes majeures d'ordre réglementaire, environnemental, technique et financier, notamment pour assurer le nécessaire renouvellement de leur patrimoine, la sécurisation de l'alimentation en eau potable ou encore la performance de leur réseau et station d'épuration.. Les collectivités isolées ne pourront plus seules relever ces défis. Une mutualisation, par le biais de regroupement de maîtres d'ouvrage, s'avère nécessaire et le périmètre territorial actuellement le plus adapté semble, à minima, être celui de la communauté de communes. La communauté d'agglomération a anticipé ce fait puisqu'elle a déjà pris les compétences eau potable, assainissement collectif et non collectif.

La politique d'insertion sociale et professionnelle du Conseil départemental s'inscrit prioritairement dans la mise en œuvre du Revenu de solidarité active (RSA), dont les objectifs affichés sont la lutte contre la pauvreté et l'aide au retour à l'emploi. Le Conseil départemental a consacré en 2014 plus de 84 M€ au paiement du RSA.

Autour de cette allocation, le Conseil départemental a construit une politique d'insertion qui, de l'accès au droit aux actions de retour à l'emploi, doit proposer à l'usager un parcours d'insertion adapté à son projet et prenant en compte ses freins et ses difficultés. Les financements liés à cette politique s'adressent principalement à des structures associatives.

Cette politique s'inscrit dans le Pacte territorial d'insertion (PTI) adopté lors de la séance plénière de janvier 2013. Elle se décline à l'échelle de chaque pays (Brest, Cornouaille, Morlaix et Centre Ouest Bretagne) dans un PTI de pays, qui reprend pour chaque territoire les objectifs et enjeux de la politique insertion. L'offre d'insertion est donc appréciée à l'échelle des pays en fonction des besoins recensés pour permettre une couverture homogène du territoire départemental en offre d'insertion.

Il serait intéressant que Quimper Communauté signe le PTI de Cornouaille. Par ailleurs l'introduction d'un volet « cohésion sociale » dans le présent contrat de territoire permettra de conforter la dimension territoriale de l'offre d'insertion en renforçant le travail partenarial avec l'intercommunalité dans le développement de l'offre d'insertion.

Sur le territoire de Quimper Communauté, le Conseil départemental accompagne plusieurs opérateurs. Parmi ceux-ci, on peut citer l'entreprise d'insertion par le travail temporaire SATO interim, les entreprises d'insertion Inservet (vente vêtements), Kerbernez restauration et la blanchisserie A toute Vapeur qui contribuent à l'insertion professionnelle des personnes en insertion.

Plusieurs chantiers d'insertion portés par des associations : Solidarité papier (tri, récupération de papier), CPP Championnet (environnement), Objectif emploi solidarité (entretien des espaces verts), Prélude (bâtiment), Mobil'emploi (transports), les Maraîchers de la Coudraie (maraîchage biologique) qui favorisent l'insertion sociale et professionnelle des personnes en insertion.

Des structures dont l'action rayonne sur le Pays de Cornouaille et qui contribuent à l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi sont également installées sur le territoire de Quimper Communauté : ACTIFE, la Mission locale du Pays de Cornouaille, Mobil'emploi, Roulez Jeunesses (Fondation Massé-Trévidy).

Enfin, le Conseil départemental porte un dispositif ambitieux de mobilisation des acteurs économiques à travers le développement des clauses d'insertion dans les marchés publics. Afin de conforter ce dispositif, la Communauté d'agglomération de Quimper a adhéré à la charte départementale des clauses d'insertion. Depuis le 1^{er} juillet 2013, la clause d'insertion est une condition de l'attribution des subventions d'investissement pour travaux. La clause d'insertion s'applique au regard de 2 critères cumulatifs : elle vise les opérations de 500 000 € ou plus, subventionnées à hauteur de 100 000 € ou plus.

Dans le domaine de la planification et d'éducation familiale, en 2012, les élus départementaux ont adopté un projet de planification et d'éducation familiale avec 3 axes majeurs :

- développer l'information en matière de vie affective et sexuelle,
- assurer l'accès à la contraception et au conseil conjugal sur tout le territoire finistérien,
- observer, analyser, évaluer pour améliorer l'efficacité du dispositif.

Ces orientations se sont accompagnées d'un meilleur maillage du territoire et désormais tous

les pays sont concernés par la présence d'antennes de CPEF, que ce soit le CPEF en régie directe ou les CPEF hospitaliers. Ainsi, sur le Pays de Cornouaille, des antennes sont présentes à Quimper, Châteaulin, Concarneau, Douarnenez, Pont-L'abbé et Quimperlé.

Le rayonnement du collège dans sa proximité s'impose comme un juste prolongement de la mise en place de politiques publiques départementales déclinées en lien avec chaque entité territoriale présente sur les espaces du département (communes, EPCI...). Le projet « collège et territoire » vise à instaurer entre les établissements publics locaux d'enseignement (EPL) et la collectivité (CD29), au-delà des conventions d'objectifs et de moyens, une véritable contractualisation reposant, certes, sur des objectifs partagés et faisant l'objet du financement de la collectivité (voire d'autres collectivités locales, à savoir les EPCI), ainsi que sur des avenants prenant en compte des actions spécifiques menées par chaque établissement.

Des projets novateurs ont vu le jour en 2014 autour du numérique, de l'internat, des liens avec les entreprises locales, etc. Cette démarche s'inscrit pleinement dans la loi sur la refondation de l'école et notamment les projets éducatifs de territoire (PEDT).

Par ailleurs, le Conseil départemental accompagne les collèges à travers trois types de financements :

- les opérations de travaux (sous maîtrise d'ouvrage départementale) : avec le schéma pluriannuel de travaux et le programme de grosses réparations, le Conseil départemental investit, chaque année, entre 20 et 25 M€ dans ses collèges (opérations structurantes, entretien et accessibilité) ;
- 6,5 M€ ont été affectés sur le schéma de travaux 2012-2017 pour accompagner les collectivités locales, dans le cadre des contrats de territoire, dans leur projet de rénovations lourdes des équipements sportifs fortement utilisés par les collégiens ;
- les dotations de fonctionnement et les subventions pour le financement des actions éducatives pour les établissements publics et privés (17 M€ par an) : outre le fonctionnement, le Conseil départemental accompagne financièrement les projets agenda 21, jumelages, classes à projet artistique et culturel, ateliers artistiques, ateliers scientifiques, collèges au cinéma, sections sportives classiques et mobilité internationale, collège et territoire ;

Le Conseil départemental est également un employeur local non négligeable avec près de 460 agents techniques et 80 emplois d'insertion répartis sur les 63 collèges assurant des missions d'accueil, d'entretien, de restauration et d'hébergement.

Un Observatoire de la vie collégienne est également en place <http://www.cg29.fr/Le-Conseil-general-et-vous/Colleges/Observatoire-de-la-vie-collegienne2>.

Le territoire de Quimper communauté comprend quatre collèges publics tous situés sur la ville de Quimper : Brizeux, la Tourelle, la Tour d'Auvergne et Max Jacob.

Des travaux ont été réalisés sur le schéma départemental des collèges 2006-2011 avec des restructurations importantes à Brizeux, le Tourelle et Max Jacob dont des constructions de gymnases intégrés aux collèges pour un total de quinze millions d'euros. Ces travaux se poursuivent dans le cadre du schéma 2012-2017, avec des engagements complémentaires de 1 M€ à Brizeux, 500 000 € à la Tourelle et 2 M€ à Max Jacob.

Pour mémoire une dotation de fonctionnement et des subventions ont été attribués en 2013 aux collèges du territoire pour un montant de 681 260 €. Par ailleurs, dans le cadre du dispositif « Collège et territoire » le territoire d'action sociale participe aux instances sur la réussite éducative du collège Max Jacob.

CHAPITRE III. LES ENGAGEMENTS PRIORITAIRES ET PARTAGES RETENUS AU CONTRAT DE TERRITOIRE

A partir du projet du territoire de Quimper communauté, les deux partenaires contractualisent sur les orientations stratégiques suivantes à mettre en œuvre dans les six ans du contrat :

- **Accessibilité et déplacement**
- **Attractivité et rayonnement**
- **Mobiliser les énergies pour consolider la cohésion sociale**
- **Préserver et mettre en valeur l'environnement**

Chacune de ces orientations est déclinée en actions, pour lesquelles le contrat précise les montants des financements prévus, les opérations finançables, et le cas échéant les taux et plafonds de financement.

Les engagements du Conseil départemental au titre du contrat de territoire avec Quimper-communauté s'élèvent, hors avenant ultérieurs, à 8 944 077 € en investissement et 736 139 € en fonctionnement pour les années 2015 et 2016, soit un total de **9 680 216 €**.

Le montant total des engagements du Conseil départemental concernant les actions contractualisées au titre du contrat de territoire avec Quimper-communauté s'élève à pour la durée de la contractualisation.

Article III-1 : Accessibilité et déplacement

III-1-a : L'enjeu pour le territoire

Renforcer l'accessibilité du territoire et la fluidité des déplacements au sein du Pays de Cornouaille constitue un enjeu majeur partagé par l'ensemble des collectivités et des acteurs du territoire. Une attention particulière doit ainsi être portée sur les aménagements ferroviaires et le projet LNOBPL liaisons nouvelles Ouest Bretagne Pays de Loire qui prévoit deux aménagements majeurs : d'une part l'amélioration de la desserte ferroviaire avec la réalisation de la Ligne à grande vitesse et l'amélioration des liaisons intra-bretonnes.

Le réaménagement du pôle d'échange multimodal et du quartier de la gare à Quimper participe à la réalisation de ces objectifs. Il s'articule autour de quatre enjeux : un enjeu capacitaire afin de répondre aux évolutions futures de croissance et de mutation du trafic, un enjeu d'accessibilité pour tous notamment des personnes à mobilités réduites (pour lequel le financement du Conseil départemental ne sera pas mobilisé), un enjeu intermodal permettant de gérer au mieux les interconnexions entre les différents modes (dont les bus interurbain) et un enjeu urbain, le PEM s'inscrivant dans un projet urbain pour le quartier de la gare. L'abandon du schéma transport par l'agglomération de Quimper Communauté amène à reprendre les études préalables afin de confirmer le programme du PEM et d'aboutir à un nouveau schéma d'aménagement prenant en compte ces évolutions. Une étude urbaine est en cours sur le quartier Gare et vise notamment à déterminer la stratégie de requalification de ce quartier. Des études complémentaires seront ensuite engagées afin d'aboutir à un projet opérationnel et le Conseil départemental sera un partenaire actif de Quimper communauté pour l'ensemble des études et réflexions à mener pour mettre au point le nouveau projet.

D'ores et déjà, dans l'attente de la définition du nouveau programme du pôle gare, il est inscrit dès le début du contrat une première tranche de travaux correspondant aux actions relatives à la gare routière. Une seconde tranche sera inscrite au contrat de territoire par

avenant pour assurer le financement du Conseil départemental, en fonction des engagements qui seront convenus dans le futur contrat de pôle.

Plusieurs projets viennent compléter cet enjeu en proposant des améliorations des infrastructures routières afin de gérer les flux internes et d'organiser la desserte des pôles urbains, en assurant la promotion des modes de transports alternatifs à la voiture, dont le développement des transports collectifs et des modes doux.

Quimper communauté va engager dès 2015 des études pour le développement de lignes de bus à haut niveau de service. Cette opération sera portée au contrat par avenant quand ses contours seront précisés. D'ores et déjà une enveloppe est inscrite pour accompagner les premières études.

La route départementale RD34, en entrée d'agglomération en venant du Pays Fouesnantais, irrigue un secteur urbain en fort développement. A ce titre, il est convenu que Quimper communauté assure la maîtrise d'ouvrage d'une étude de réaménagement de cet axe. L'objectif est de concilier les enjeux de développement urbain, notamment pour le développement de l'habitat dans le secteur de Kernoter, le maintien de la capacité de transit routier et la sécurité des déplacements piétons et à vélo.

III-1-b : Projets retenus

Les montants ci-dessous constituent des plafonds de participation du Conseil départemental aux actions retenues au contrat de territoire. Ils ont été calculés sur la base du coût des actions communiqué par le partenaire lors de l'élaboration du contrat, en appliquant le cas échéant les modalités ci-après précisées.

| Intitulé de l'action | Montant global | Modalités de financement | Montant plafond |
|--|--|--|---|
| <p>Pôle d'échange multimodal de la gare de Quimper (1^{ère} tranche) Renforcer l'attractivité de la gare en lien avec l'arrivée de la LGV. Les actions seront définies en lien avec la Direction des Déplacements du Conseil départemental et précisées dans le cadre de la signature d'un contrat de pôle.</p> <p>Les actions suivantes seront engagées Action 1 - Libération du foncier ferroviaire au sud de la gare de Quimper Maître d'ouvrage : SNCF Réseau</p> <p>Action 2 – Reprise des études fonctionnelles Maître d'ouvrage : A déterminer dans le cadre du contrat de pôle</p> | <p>A déterminer à l'issue des études préalables</p> <p>Action 1 : 1 005 000 €</p> <p>Action 2 : 78 825 €</p> | <p>Financement des actions concernant la gare routière Les modalités complémentaires seront revues par avenant</p> <p>Action 1 : 33%</p> <p>Action 2 : 25%</p> | <p>1 500 000 €</p> <p>Action 1 : 331 650 €</p> <p>Action 2 : 19 706 €</p> |
| <p>Etudes pour le développement de lignes de bus à haut niveau de service</p> <p>Maître d'ouvrage : Quimper Co</p> | <p>A déterminer</p> | <p>20% avec un plafond de 100 000 €</p> | <p>100 000 €</p> |

| | | | |
|--|-------------------------------|--|---------------------------|
| Sécurisation du rond point de Kerustum Maître d'ouvrage : Quimper | 1 800 000 € | Financement à parité | 900 000 € |
| Mise à jour des études routières sur la RD 34 (notamment secteur Kernoter) et étude de trafic Maître d'ouvrage : Quimper Co | 200 000 € | Financement à parité | 100 000 € |
| Dotation aménagements cyclables [2016-2020] <u>Projets repérés</u> > Jalonnement de la liaison entre le centre-ville de Quimper et la voie verte Quimper – Douarnenez à Ti Planche, > Aménagement cyclable route de Brest à Quimper jusqu'au rond-point de Trequeffelec, > Projets de pistes cyclables et voies vertes au niveau de la RD15 à Ergué-Gabéric au Rouillen et à la Croix Rouge, > Rabattement vers les voies vertes départementales depuis Plogonnec, Guengat, Plomelin, Pluguffan (programmation à définir), > Aménagement de la liaison entre le giratoire de L'Eau Blanche, le giratoire Le Bon et Rouillen, > Aménagement cyclable de la RD 34 en lien avec le projet d'urbanisation de Kernoter, > Poursuite des rabattements vers les voies vertes départementales depuis Plogonnec, Guengat, Plomelin, Pluguffan, > Jalonnement et aménagement des itinéraires du schéma communautaire des aménagements cyclables. MO : QCo et ses communes membres | | Dotation territoriale en déclinaison du schéma départemental vélo | 150 000 € |
| Aménagement piétons côté stade et amélioration de la fluidité de l'échangeur appartenant au Conseil départemental entre Ludugris et Kerdrezec (Ccal Carrefour) Maîtres d'ouvrage : CD / Quimper | 135 000 € pour la rive gauche | Répartition de maîtrise d'ouvrage entre Conseil départemental et Quimper : Conseil départemental pour la voirie et l'aménagement rive gauche, ville de Quimper pour le trottoir mixte rive droite | Sans incidence financière |

| | | | |
|---|-------------|---|--------------------|
| Prolongement de la voie verte (Pont-l'Abbé/Ty Lipig) entre Pluguffan (Ti Lipig) et Quimper (rue de Bournazel) sur environ 7 kms : aménagement d'une voie ferrée appartenant à Réseau Ferré de France Maître d'ouvrage : Conseil départemental | 1 600 000 € | Cofinancement de Quimper Co estimé à 470 000 € La gestion de la voie sera assurée par Quimper Communauté | |
| Sécurisation du Pont de Kermoal à Guengat Maître d'ouvrage : Guengat | 300 000 € | 50% | 150 000 € |
| TOTAL ENJEU 1 : Accessibilité et déplacement | | | 2 900 000 € |
| Fonctionnement 2015 – 2016 | | | 0 € |
| Investissement | | | 2 900 000 € |

Focus sur : l'accessibilité des services au public

Il est à noter que l'enjeu I concoure à la préoccupation départementale sur l'accessibilité des services au public du fait de l'inscription au contrat de l'action concernant le pôle d'échange multimodal de la gare qui permet notamment de répondre à une problématique repérée en Cornouaille sur l'accessibilité du territoire et la fluidité des déplacements. Un soutien aux aménagements ferroviaires est partagé par l'ensemble des collectivités.

Focus sur : la gouvernance

Il est à noter que l'enjeu I concoure à la préoccupation départementale sur la coopération territoriale en prescrivant la mise en place d'un contrat de pôle gare qui prévoit un comité de pilotage avec l'ensemble des partenaires, des études sur les projets d'aménagements routiers sur Quimper communauté avec des maîtrises d'ouvrage partagées afin d'améliorer la desserte de l'agglomération.

Article III-2 : Attractivité et rayonnement

III-2-a : L'enjeu pour le territoire

Capitale du Pays de Cornouaille en termes d'emploi, de services, d'enseignement supérieur, de tourisme, la ville de Quimper et Quimper communauté sont également à l'initiative d'activités économiques innovantes. Des équipements structurants tels que le pôle Max Jacob, le théâtre de Cornouaille, le centre de congrès de Penvillers, l'École européenne supérieure d'art de Bretagne, permettront à Quimper de renforcer son rôle de tête de réseau en Cornouaille. La création d'un centre technique interentreprises sur le numérique permettra une meilleure diffusion des outils numériques dans les entreprises du territoire.

III-2-b : Projets retenus

Les montants ci-dessous constituent des plafonds de participation du Conseil départemental aux actions retenues au contrat de territoire. Ils ont été calculés sur la base du coût des actions communiqué par le partenaire lors de l'élaboration du contrat, en appliquant le cas échéant les modalités ci-après précisées.

| Intitulé de l'action | Montant global | Modalités de financement | Montant plafond |
|--|--|---|---|
| <p>Parc des expositions - Centre de congrès</p> <p>1) Réhabiliter et développer les fonctions du parc des expositions de Penvillers</p> <p>2) Créer une fonction de congrès séminaires au sein d'un équipement de centre-ville au Chapeau Rouge.</p> <p>Maître d'ouvrage : Quimper-communauté</p> | <p>1) 10 695 712 €</p> <p>2) 6 599 008 €</p> | <p>Novateur 9%</p> | <p>1) 310 122 € [montant initial 930 000 € - 619 878 € de payés]</p> <p>2) 451 996 € [montant initial 570 000 € - 118 004 € de payés]</p> |
| <p>Pôle Max Jacob (phase 2) : rénovation du théâtre Max Jacob</p> <p>Maître d'ouvrage : Quimper</p> | | <p>Investissement 10% plafonné à 300 000 € dans le cadre du programme d'aide aux équipements structurants et 20% plafonné à 60 000 € au titre du programme patrimoine</p> | <p>360 000 €</p> |
| <p>Soutien aux Polarités</p> <p>Qui a pour objectif l'accompagnement des praticiens et des acteurs du secteur des musiques actuelles, par la mise en œuvre d'un projet se déclinant sur toute la filière musicale : répétition, formation, diffusion, aide à la création, information, promotion et dans le respect de la convention d'objectifs 2013-2015.</p> <p>Maître d'ouvrage : Association</p> | | <p>Subvention en fonctionnement > 2015 : 45 000 € > 2016 : 45 000 €</p> | <p>90 000 €</p> |
| <p>Lecture publique – Convention de partenariat</p> <p>Réaliser une convention de partenariat entre le Conseil départemental et Quimper communauté autour de l'élargissement des publics, l'amélioration de la qualité du service aux publics dans un objectif d'accessibilité à la culture et de lutte contre l'illettrisme.</p> <p>Maître d'ouvrage : Quimper Qo / Conseil départemental</p> | | <p>Partenariat institutionnel</p> | <p>Sans incidence financière</p> |
| <p>Réaliser une convention de partenariat entre le musée</p> | | <p>Partenariat institutionnel</p> | <p>Sans incidence</p> |

| | | | |
|---|-----------|---------------------------|--------------------|
| départementale breton, le musée des Beaux-arts de Quimper. Maître d'ouvrage : CD / Quimper | | | financière |
| Centre d'application de réalité virtuelle – Accompagnement sur les équipements à destination des entreprises Intervention du Conseil départemental en soutien à l'investissement sur : les équipements de réalité virtuelle et augmentée à destination des entreprises, hors mobilier et aménagement de locaux. Maître d'ouvrage : Association Le Cinq | 820 000 € | 12,5% du montant éligible | 87 500 € |
| Ecole d'art (EESAB) – études de restructuration du site Maître d'ouvrage : Quimper Qo | 600 000 € | 15% sur les études | 90 000 € |
| Salle multifonctions dédiée aux évènementiels sportifs et culturels : étude d'opportunité Maître d'ouvrage : Quimper Qo | 50 000 € | 20% | 10 000 € |
| TOTAL ENJEU 2 : Attractivité et rayonnement | | | 1 399 618 € |
| Fonctionnement 2015 - 2016 | | | 90 000 € |
| Investissement | | | 1 309 618 € |

Focus sur : l'accessibilité des services au public

Il est à noter que l'enjeu II concoure à la préoccupation départementale sur l'accessibilité des services au public du fait de l'inscription au contrat d'équipements structurants dans les domaines de la culture (Pôle Max Jacob), de la recherche (Centre d'application de réalité virtuelle – service à destination des entreprises) et de l'enseignement supérieur (EESAB), qui permet notamment de répondre à la structuration et l'organisation d'une offre locale de services de proximité, enjeu social mais également économique

Focus sur : la gouvernance

Il est à noter que l'enjeu II concoure à la préoccupation départementale sur la coopération territoriale en prescrivant la mise en place de conventions de partenariat dans les domaines de la lecture publique et des musées nécessaire à une meilleure connaissance des besoins et à l'identification d'objectifs partagés.

Article III- 3: Mobiliser les énergies pour consolider la cohésion sociale

III-3-a : L'enjeu pour le territoire

Cet enjeu se décline selon les axes suivants :

- Axe 1 : Une gouvernance partagée

Chef de file de l'action sociale, le Conseil départemental développe avec et sur les territoires des actions partenariales visant à renforcer le lien social pour l'ensemble de la population mais aussi, plus spécifiquement, à lutter contre l'exclusion sociale des publics les plus fragiles.

Le Conseil départemental souhaite ouvrir avec Quimper communauté qui constitue un des acteurs locaux importants de la cohésion sociale, un dialogue approfondi sur les différentes thématiques que couvre le volet cohésion sociale. L'objectif est de promouvoir une approche globale de la cohésion sociale sur le territoire dans le cadre d'une gouvernance partagée et de favoriser l'interconnaissance des territoires afin d'y développer des politiques et services à la convergence des intérêts locaux et départementaux.

Cette démarche de construction du volet cohésion sociale des contrats de territoire reposera **donc sur** :

- Un incontournable : la définition **d'une gouvernance locale** et le partage d'un **diagnostic** à l'échelle de l'intercommunalité
- Des grands **enjeux** qui devront prendre en compte *le « bien vieillir sur le territoire » et « être jeune sur le territoire »*,
- Un **programme d'actions** répondant aux grands enjeux partagés,
- Une **animation** et une **évaluation**

La méthodologie sera présentée au partenaire.

- Axe 2 : Améliorer l'accueil des publics : personnes âgées, jeunesse, politique de la ville

Depuis le 1er janvier 2011, Quimper Communauté est dotée d'une nouvelle compétence «Jeunesse». L'agglomération a en effet décidé de mettre en œuvre une politique jeunesse fondée sur une lecture attentive des besoins et des attentes des 16-30 ans. Plusieurs dispositifs seront soutenus dans le cadre de cet avenant et tout d'abord le comité de pilotage de la mission jeunesse, qui sera l'instance de gouvernance du volet jeunesse du contrat de territoire, réunissant l'ensemble des acteurs afin de faire le point sur l'avancée des enjeux et des actions identifiées par Quimper communauté et le Conseil départemental. L'animation de cette instance sera confiée à la chargée de mission jeunesse de Quimper communauté avec une participation du Conseil départemental au financement du poste.

- Axe 3 : Doter le territoire d'équipements de proximité

Plusieurs actions portées par les communes et Quimper communauté contribuent au « mieux vivre ensemble » en proposant un maillage d'équipements de proximité dans les domaines de la culture, du sport et de la lecture publique. Elles seront soutenues dans le cadre de dotations spécifiques.

III-3-b : Projets retenus

Les montants ci-dessous constituent des plafonds de participation du Conseil départemental aux actions retenues au contrat de territoire. Ils ont été calculés sur la base du coût des actions communiqué par le partenaire lors de l'élaboration du contrat, en appliquant le cas échéant les modalités ci-après précisées.

| Intitulé de l'action | Montant global | Modalités de financement | Montant plafond |
|--|----------------|---|---------------------------|
| Un incontournable du volet social du contrat de territoire : <u>Axe 1 : Une gouvernance partagée</u> | | | |
| Définir une gouvernance locale de construction, suivi et évaluation du volet cohésion sociale du contrat de territoire : - Type d'instance - Composition (représentant CD/ EPCI- communes-CCAS/CIAS) + invitation (associations ?, ADMR ?...) | | | |
| Participation au fonctionnement de l'Observatoire social et urbain sur la période 2014-2016 Elaboration d'un diagnostic social partagé. Favoriser l'échange de données entre collectivités pour définir des enjeux et des actions concertées Maître d'ouvrage : Quimper Qo | | Forfait > 2015 : 8 500 € > 2016 : 8 500 € | 17 000 € |
| D'ores et déjà, un certain nombre d'actions ont été repérées, qui contribuent à la mise en œuvre de ce volet cohésion sociale du contrat : <u>Axe 2 : Améliorer l'accueil des publics : personnes âgées, jeunesse, politique de la ville</u> | | | |
| Soutien aux coopérations partenariales avec le CCAS en matière d'action sociale de proximité Un soutien du Conseil départemental au CCAS de Quimper est proposé dans le cadre du protocole de coopération pour la mise en œuvre d'interventions partenariales coordonnées. Maître d'ouvrage : CCAS de Quimper | | Financement de deux postes de travailleurs sociaux > 2015 : 78 260 € > 2016 : 78 260 € | 156 520 € |
| Association de Quimper communauté et du Conseil départemental à la création de la MAIA sur l'Est Cornouaille Maître d'ouvrage : Cap Sizun / Prévention Senior | | Partenariat institutionnel | Sans incidence financière |
| Multi-accueil collectif et familial de 100 places au Cap Horn Maître d'ouvrage : Quimper | 2 675 000 € | 10% | 60 000 € |
| Restructuration de l'EHPAD Les Bruyères-Magolias Le financement du projet architectural est conditionné d'une part au vote du programme d'investissements pour la réhabilitation lié au 4 ^{ème} schéma Bien vieillir en Finistère et au | 16 M€ | Subvention d'investissement - 10% - 110 000 €/place Le montant plafond de subvention pourra évoluer en | 1 584 000 € |

| | | | |
|--|-------------|---|---|
| respect des critères de subvention (10% de la base subventionnable dans la limite de 110.000 € / place et respect du tarif plafond). Maître d'ouvrage : Gestion CCAS / Propriété OPAC | | fonction du plan de financement transmis | |
| Financement du centre local d'information et de coordination (CLIC) de Quimper Maître d'ouvrage : CCAS / Quimper | | Dotation de fonctionnement > 2015 : 51 562 € > 2016 : 51 562 € | 103 124 € |
| ANRU I : Rénovation urbaine du quartier de Kermoysan à Quimper : aménagements des espaces publics dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine dans la cadre de la convention en cours jusqu'au 31/12/2015 Maîtrise d'ouvrage : Ville de Quimper | 4 841 995 € | 10% | 107 745 € [montant initial 484 200 € - 376 455 € de payés] |
| Soutien à la politique de la ville Un soutien du Conseil départemental à la politique de la ville est proposé dans le cadre du contrat de ville 2015-2020 : - pour le financement d'actions de cohésion sociale, cadre de vie, emploi et développement économique Maître d'ouvrage : ville de Quimper - pour le financement d'actions de renouvellement urbain Maître d'ouvrage : ville de Quimper | | Aide au fonctionnement > 2015 : 50 500 € > 2016 : 50 500 € Aide à l'investissement | 101 000 € |
| POLITIQUE JEUNESSE | | | |
| Structuration du partenariat avec le Conseil départemental pour un développement du projet politique jeunesse concerté au sein du Comité de pilotage de la mission jeunesse de Quimper communauté Une attention devra être portée aux problématiques relevant du Conseil départemental soit la prévention et l'appui aux collèges. Maîtres d'ouvrage : Quimper Co / CD | | Partenariat institutionnel | Sans incidence financière |
| Prévention spécialisée : création d'une instance de territoriale pilotée par le Conseil départemental Cette intervention éducative et sociale prend du sens avec son engagement dans les ressources locales, les dynamiques de réseau et de partenariat. Cette compétence du | | Association des collectivités du territoire | Sans incidence financière |

| | | | |
|---|--|---|------------------|
| <p>Conseil départemental est déléguée à la Fondation Massé Trévidy. Afin d'élaborer une politique territoriale cohérente, en lien avec les acteurs de la ville de Quimper et de Quimper communauté, une instance ad hoc, pilotée par le Conseil départemental, se réunira régulièrement.</p> <p>Maître d'ouvrage : Conseil départemental</p> | | | |
| <p>Soutien au Collectif ÉTÉ projet d'animation enfance jeunesse</p> <p>Ce projet d'animation enfance jeunesse regroupe quatre structures quimpéroises : la MJC/MPT de Kerfeunteun, la Maison de Quartier du Moulin Vert, la MPT d'Ergué Armel, la MPT de Penhars.</p> <p>Ces structures mutualisent leurs compétences et leurs moyens, pour proposer des activités estivales à des jeunes de l'agglomération quimpéroise. Les objectifs de ces actions sont de favoriser l'autonomie des jeunes en les rendant acteurs de leurs projets, de favoriser des rencontres et une mixité sociale dans un cadre récréatif, et de favoriser l'enrichissement social, culturel, et expérimental des jeunes.</p> <p>Maître d'ouvrage : Collectif ETE</p> | | <p>Dotation de fonctionnement > 2015 : 20 000 € > 2016 : 20 000 €</p> | <p>40 000 €</p> |
| <p>Soutien au poste de chargé de mission jeunesse de Quimper Communauté</p> <p>Maître d'ouvrage : Quimper Co</p> | | <p>Participation au financement du poste</p> <p>> 2015 : 7 650 € > 2016 : 7 650 €</p> <p>sous réserve de respect du dispositif</p> | <p>15 300 €</p> |
| <p>Soutien aux centres sociaux du territoire</p> <p>En tant qu'acteur structurant de l'animation sociale, les pilotes de projets de centres sociaux ont été repérés comme des partenaires incontournables du volet cohésion sociale des Contrats de territoires. Un soutien du Conseil départemental à la fonction pilotage des centres sociaux est donc proposé, dans le cadre de conventions pluriannuelles établies sur la durée de l'agrément des centres sociaux, sous réserve du maintien de ces agréments par la CAF. Il est prévu un soutien du Conseil départemental aux sept centres sociaux du territoire :</p> | | <p>Aide au fonctionnement > 2015 : 88 000 € > 2016 : 88 000 € sous condition de maintien de l'agrément sous forme d'avenants annuels aux conventions</p> <p>CS MPT Ergué Armel : 15 850 €</p> <p>CS MPT-MJC Kerfeunteun :</p> | <p>176 000 €</p> |

| | | | |
|--|---|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - CS MPT Ergué Armel - CS MPT-MJC Kerfeunteun - CS Maison de Quartier du Moulin vert - CS Kermoysan - CS Terrain d'accueil des Gens du voyage du CCAS de Quimper, - CS Ulamir E Bro Glazik Plonéis - CS Les abeilles <p>Maître d'ouvrage : Structures conventionnées</p> | | <p>15 850 € CS Maison de Quartier du Moulin vert : 15 850 €</p> <p>CS Kermoysan : 8 200 €</p> <p>CS Gens du voyage Quimper 8 200 €</p> <p>CS Ulamir E Bro Glazik (Plonéis) : 15 850 €</p> <p>CS Les abeilles 8 200 €</p> | |
| <p>Soutien à l'espace de vie sociale EVS Graine de famille (Ergué Gabéric). sous réserve du maintien de son agrément par la CAF</p> <p>Maître d'ouvrage : Structure conventionnée</p> | | <p>EVS Graines de famille : > 2015 : 4 100 € > 2016 : 4 100 €</p> | <p>8 200 €</p> |
| <p>Extension de l'accueil périscolaire</p> <p>Maître d'ouvrage : Plogonnec</p> | <p>161 000 €</p> | <p>10% plafonné à 16 100 €</p> | <p>16 100 €</p> |
| VOLET LOGEMENT | | | |
| <p>Fond de Solidarité Logement : proposition d'association de l'EPCI</p> <p>Le Conseil départemental propose aux EPCI d'adhérer au fonds afin de contribuer à l'évolution de ses interventions et leur adaptation aux besoins des territoires. Cette adhésion repose sur une convention fixant la contribution financière apportée par l'EPCI et la désignation d'un représentant de l'EPCI au comité des financeurs du FSL.</p> <p>Maître d'ouvrage : Conseil départemental / Quimper communauté</p> | | <p>Partenariat institutionnel et financier</p> | |
| <p>Etudier la mise en place d'une instance locale du Plan pour l'accès au logement des publics en grande difficulté.</p> <p>Mettre en place ces logements nécessite un tour de table EPCI (au titre du PLH), Maire, territoire d'action sociale, organisme HLM, CCAS ou CIAS.</p> | | <p>Partenariat institutionnel</p> | |
| <p>Restructuration des 2 bâtiments du FJT « La Providence » et de l'ancien EHPAD « Yan d'Argent » – Financement du coût de revient correspondant à l'activité FJT</p> | <p>Restructuration (activité FJT) 300 000 € TTC</p> | <p>15% maximum des coûts de revient TTC de l'opération</p> | <p>495 000 € pour la restructuration 32 025 € pour</p> |

| | | | |
|---|-----------------------------|--|---|
| Maîtres d'ouvrages : OPAC Quimper Cornouaille (restructuration) / Fondation Massé-Trévidy (équipement mobilier) | | (restructuration activité FJT + équipement mobilier FJT) | l'équipement mobilier |
| Résidence sociale « Le Cap Horn », rue de Pont-l'Abbé – Financement de la construction de la partie « foyer de jeunes travailleurs » (4 logements) Maître d'ouvrage : Aiguillon Construction | 264 075 € TTC (Tva 5,5%) | 15% maximum des coûts de revient TTC de l'opération | 39 611 € |
| Résidence sociale « Le Cap Horn » rue de Pont L'Abbé – Financement de la construction de la partie rattachée au Centre maternel Maître d'ouvrage : Aiguillon Construction | 444 396 € TTC (Tva 5,5%) | 10% | 44 440 € |
| Création de logements à Plonéis sur l'Ilot DEUDE : 12 logements locatifs sociaux, commerces, aménagements extérieurs Maître d'ouvrage : Plonéis | 509 967 € | Projet retenu à l'AMI revitalisation de centre bourg Taux de participation de 20% | 112 000 € |
| Réaménagement et embellissement de la place du 19 mars 1962 Le projet pourra être retenu sous réserve de relever des critères du dispositif « Patrimoine cadre de vie » et après examen d'un comité technique. La commune est invitée à solliciter l'accompagnement du CAUE. Maître d'ouvrage : Locronan | 115 000 € | 20% plafonné à 60 000 € pour un projet ponctuel 40 000 € par tranche pour un projet en 3 tranches maximum | 23 000 € sous réserve d'éligibilité de l'ensemble des éléments du projet |
| Relocalisation de l'aire d'accueil des gens du voyage d'ERGUE-GABERIC "Croas Spern" (12 places) prévue au schéma départemental en 2012 Maître d'ouvrage : Quimper Co | En cours d'estimation | 6 352 € par place | 76 224 € |
| <u>Axe 3 : Doter le territoire d'équipements de proximité</u> | | | |
| VOLET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS | | | |
| Pôle sportif de Creach Gwen à Quimper Reprise de l'action du contrat initial Maître d'ouvrage : Quimper | 5 324 412 € | PO 10% au titre du programme équipements sportifs structurants | 300 000 € |
| Etudes – Délocalisation de l'auberge de jeunesse Maître d'ouvrage : Quimper Co | 50 000 € | 50% plafonné dans le cadre du dispositif de soutien aux centres de vacances | 11 500 € |

| | | |
|--|---|--|
| <p>Construction / Réhabilitation d'équipements culturels et socio-culturels de proximité</p> <p>Actions repérées : Réhabilitation de l'espace Kerné, salle multifonction à Plomelin, Espace culturel et sportif Salvador Allende à Pluguffan</p> <p>Maîtres d'ouvrages : Les communes et Quimper communauté</p> | <p>Dotation territoriale pour 2015-2017</p> <p>Selon les critères fixés dans la fiche relative aux équipements culturels de proximité avec une animation communautaire</p> | <p>Dotation territoriale 200 000 €</p> |
| <p>Construction / réhabilitation de bibliothèques médiathèques de proximité</p> <p>Action repérée : Construction d'une nouvelle médiathèque à Ergué-Gabéric</p> <p>Maîtres d'ouvrages : Les communes et Quimper communauté</p> | <p>Dotation territoriale pour 2015-2017</p> <p>Selon les critères fixés dans la fiche relative aux bibliothèques médiathèques de proximité avec une animation communautaire</p> | <p>Dotation territoriale 170 000 €</p> |
| <p>Construction / Réhabilitation d'équipements sportifs de proximité</p> <p>Actions repérées : Extension de la halle des sports et terrain multisports à Plogonnec, Skate park à Creach Gwen et City Stade à Quimper, Terrain multisports à Guengat, Terrains de football synthétique et vestiaires à Pluguffan, Skate park à Locronan</p> <p>Maîtres d'ouvrages : Les communes et Quimper communauté</p> | <p>Dotation territoriale pour 2015-2017</p> <p>Selon les critères fixés dans la fiche relative aux équipements sportifs de proximité avec une animation communautaire</p> | <p>Dotation territoriale 300 000 €</p> |
| <p>TOTAL ENJEU 3 : Mobiliser les énergies pour consolider la cohésion sociale</p> | | <p>4 188 789 €</p> |
| <p>Fonctionnement 2015 - 2016</p> | | <p>617 144 €</p> |
| <p>Investissement</p> | | <p>3 571 645 €</p> |

Focus sur : l'accessibilité des services au public

Il est à noter que l'enjeu III concoure à la préoccupation départementale sur l'accessibilité des services au public du fait de l'inscription au contrat du CLIC, de l'extension de l'EHPAD de Quimper et du FJT de la Providence qui permettent d'adapter les services rendus aux besoins des usagers, de les informer et de les accompagner dans leur demandes.

Focus sur : la gouvernance

Il est à noter que l'enjeu III concoure à la préoccupation départementale sur la coopération territoriale en prescrivant la mise en place d'un observatoire social et urbain, d'un protocole de coopération relative à l'action sociale de proximité, d'un partenariat sur la politique enfance -jeunesse permettant l'élaboration de diagnostics partagés, nécessaire à une meilleure connaissance des besoins et à l'identification d'objectifs communs.

Article III- 4 : Préserver et mettre en valeur l'environnement

III-4-a : L'enjeu pour le territoire

L'impact de la pression démographique sur les secteurs urbains et littoraux, la préservation du cadre de vie et celle de la qualité du patrimoine naturel nécessitent de compléter le contrat de territoire de Quimper communauté par un enjeu de préservation et de mise en valeur de l'environnement. Plusieurs approches sont abordées : la valorisation d'espaces naturels et archéologiques à Ergué-Gabéric et Plomelin, la mobilisation pour sécuriser l'approvisionnement énergétique par la valorisation du biogaz au Corniguel à Quimper, la sécurisation de l'alimentation en eau potable notamment par la réutilisation de la carrière de Kerrous à Ergué-Gabéric, projet majeur pour le département, mené grâce à la mobilisation des collectivités du territoire.

II-4-b : Projets retenus

| Intitulé de l'action | Montant global | Modalités de financement | Montant plafond |
|--|-----------------------|---|-----------------------------------|
| VOLET ESPACE NATUREL ET PATRIMOINE | | | |
| Mise en découverte du site de Stang Luzigou à Ergué Gabéric La première phase est la réalisation d'un plan d'interprétation en maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental. La deuxième phase est constituée par les travaux. Maître d'ouvrage : Conseil départemental | | Etude 100% Conseil départemental Travaux : 80% Conseil départemental et participation de la commune d'Ergué-Gabéric de 20 % | |
| Fouilles archéologiques, études préalables et travaux de conservation et de valorisation de la villa gallo-romaine appartenant à la ville de Plomelin Maître d'ouvrage : Plomelin | | 25% | 200 000 € |
| Conservation et valorisation du patrimoine | | Dotation territoriale pour 2015-2017 Selon les critères fixés dans la fiche relative à la conservation et à la valorisation du patrimoine avec une animation communautaire | Dotation territoriale 60 000 € |
| Valorisation du biogaz de la station d'épuration du Corniguel à Quimper Maître d'ouvrage : Quimper Co | 978 140 € | 10 % | 97 814 € |
| AAPPMA de Quimper | | Subvention de fonctionnement > 2015 : 7 650 € > 2016 : 2 125 € | 9 775 € |

| | | | |
|---|-------------|--|--------------------|
| ULAMIR E Bro Glazik | | Subvention de fonctionnement > 2015 : 10 000 € > 2016 : 9 220 € | 19 220 € |
| Création d'un parcours de pêche labellisé "Passion" - Centre-ville de Quimper MO : Fédération départementale des associations Agréées de pêche et de Protection du Milieu Aquatique | 6 692 € | Travaux et aménagements : 15 % du montant des dépenses éligibles hors taxes Aide plafonnée à 15 000 € Seuil de dépenses éligibles de 5 000 € | 15 000 € |
| VOLET EAU ET ASSAINISSEMENT <i>[Subvention majorée de 7% - compétence communautaire]</i> <i>Nota : les montants plafonds indiqués en italique sont des estimations. Ils seront à déterminer en fonction des montants réels des travaux.</i> | | | |
| Sécurisation de l'alimentation en eau potable réutilisation de la carrière de Kerrous à Ergué-Gabéric dont la fin d'exploitation est prévue mi-2017 Maître d'ouvrage : Quimper Co | 3 800 000 € | Taux de subvention majoré compte tenu du portage communautaire | 700 000 € |
| Renforcement de l'interconnexion Pluguffan – Plonéis Maître d'ouvrage : Quimper Co | 400 000 € | Règles du schéma départemental | 90 000 € |
| TOTAL ENJEU 4 : Préserver et mettre en valeur l'environnement | | | 1 191 809 € |
| Fonctionnement 2015 - 2016 | | | 28 995 € |
| Investissement | | | 1 162 814 € |

CHAPITRE IV - MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT

Article IV-1 : Durée

Ce contrat formalise les engagements du Conseil départemental sur le territoire de la Communauté de communes à compter de la signature, et jusqu'au 31 décembre 2020. Il se substitue donc au précédent contrat sans toutefois impacter les actions déjà engagées financièrement au titre du précédent contrat.

Article IV-2 : Clause de renégociation à mi-parcours

Les parties entendent se concerter en 2017, pour engager une renégociation de mi-parcours en cohérence avec l'évolution des enjeux du territoire et portant sur :

- Le retrait ou la modification de certaines actions et financements dans le respect des règles générales du contrat,
- la prise en compte de nouvelles propositions d'actions sur la période de 3 ans restante.

Article IV-3 : Avenant(s) au contrat de territoire

Au cours des six ans de sa validité, et essentiellement à l'issue du bilan de mi-parcours, le présent contrat pourra le cas échéant faire l'objet d'avenant(s) soumis à l'approbation de la Commission permanente, visant à :

- fixer les montants annuels de soutien accordés aux actions relevant de la section fonctionnement ;
- intégrer des actions nouvelles participant aux enjeux de territoire reconnus par le contrat.

Article IV-4 : Bénéficiaires du contrat

La Communauté de communes assure, en lien avec le Conseil départemental, la concertation élargie souhaitée pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation du contrat.

Les bénéficiaires sont l'ensemble des maîtres d'ouvrage publics ou privés du territoire (intercommunalité, communes, syndicats, associations, chambres consulaires, etc.) dont les actions d'investissement ou de fonctionnement sont, après concertation au sein du territoire communautaire, inscrites à la programmation du présent contrat.

Article IV-5 : Engagements financiers

Le Conseil départemental s'engage à financer les actions retenues sur le territoire de la Communauté de communes selon les modalités décrites dans le présent contrat.

Le montant des subventions qui seront octroyées sera fixé chaque année par délibération de la Commission permanente du Conseil départemental.

Les porteurs de projets devront obligatoirement appliquer les clauses d'insertion dans la commande publique pour les subventions d'investissement d'un montant supérieur ou égal à

100 000 € et correspondant à un coût global **de travaux de 500 000 € HT** au moins (hors acquisition foncière). La mise en application de la clause d'insertion comme condition d'attribution des aides départementales est applicable **selon les dispositions de la délibération du Conseil départemental applicable.**

Article IV-6 : Instruction des dossiers

Chaque projet inscrit au présent contrat de territoire devra faire l'objet d'une instruction par les services du Conseil départemental.

Pour cela, un dossier complet de demande de subvention devra être adressé à l'attention de Mme la Présidente du Conseil départemental, en mentionnant le code action et l'objet du courrier. Le maître d'ouvrage pourra utilement prendre contact avec la direction compétente du Conseil départemental afin d'en préciser le contenu.

Dans le cadre de sa procédure interne de suivi du contrat, l'EPCI peut instituer un visa préalable du dossier porté par un autre maître d'ouvrage, avant transmission au Conseil départemental. Ce visa est exigé dans le cas d'actions :

- émargeant à une dotation territoriale et ce, pour vérifier la conformité avec les objectifs du contrat, et décider de ses règles de consommation ;
- réalisées dans le cadre d'un schéma communautaire.

Chaque demande de subvention fera l'objet d'un examen en Commission permanente du Conseil départemental qui vérifiera notamment la conformité du projet au présent contrat.

La décision sera ensuite notifiée au porteur de projet ainsi qu'à la Communauté de communes et donnera lieu à un arrêté de subvention ou à une convention d'objectifs.

Si un dispositif d'aide du Conseil départemental évolue postérieurement à la signature du contrat, les nouvelles modalités (taux/plafond) s'appliqueront si elles sont plus favorables aux territoires.

Article IV-7 : Versement de la subvention

L'arrêté de subvention précisera, en application du règlement financier du Conseil départemental, les justificatifs nécessaires à produire, les délais de paiement de la subvention, les modalités d'acompte et les conditions de caducité. En l'absence de précision, le paiement de la subvention s'effectuera en une seule fois, après vérification de service fait, sur le montant réellement acquitté.

En tout état de cause, le versement de la subvention fera l'objet de modalités différentes selon la nature du maître d'ouvrage :

- si le maître d'ouvrage est la Communauté de communes, le Conseil départemental lui versera directement la subvention,
- si le maître d'ouvrage est une Commune, une association, une Chambre consulaire ou autre, une convention pourra être établie directement entre le Conseil départemental et le maître d'ouvrage afin de décrire plus spécifiquement les modalités du partenariat. Une copie de cette convention sera adressée à la Communauté de communes.

Article IV-8 : Modalités de suivi et d'évaluation

La Communauté de communes est en charge du suivi de l'exécution du présent contrat en lien avec le Conseil départemental. Chacun des partenaires désignera un référent chargé du suivi technique du contrat. L'EPCI s'engage à mettre en place des tableaux de suivi de la programmation des actions afférentes et à les communiquer régulièrement au Conseil départemental.

Le suivi des actions du contrat est assuré par un comité de suivi technique local, se réunissant à minima une fois par an, afin de permettre une évaluation partenariale. Les bilans des comités de suivi techniques peuvent être restitués au Comité de pilotage.

Afin de préparer la renégociation du contrat conformément aux modalités décrites à l'article précédent, la Communauté de communes remettra au Conseil départemental un bilan de son exécution sur la période 2015-2016.

Au terme du contrat, une évaluation sera conduite par le Conseil départemental et la Communauté de communes en collaboration avec les différents partenaires du territoire, dans l'objectif d'analyser la réalisation des opérations.

Article IV-9 : Communication

Le présent contrat inclut des modalités de partenariat et d'engagements réciproques de la part des acteurs du territoire associés et du Conseil départemental pour les actions subventionnées.

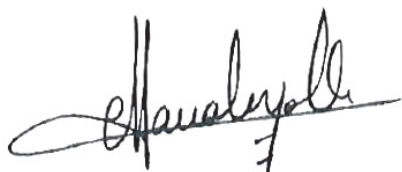
La Communauté de communes s'engage à porter à la connaissance des bénéficiaires des subventions et préalablement au versement des dites subventions, les obligations suivantes :

- la présence du logo ou de tout autre signalétique du Conseil départemental du Finistère (avec mention du montant de la subvention départementale sur les panneaux pour ce qui concerne les chantiers), le Conseil départemental s'engageant à fournir, à la demande des bénéficiaires, la signalétique ou le logo : bloc marque, autocollant, disquette ou cédérom ;
- l'envoi d'une ou plusieurs invitations, selon l'importance de l'événement, lors des inaugurations ou de toute autre manifestation (pose de la première pierre, fin des travaux, etc.), à l'attention de la Présidente du Conseil départemental avec mention du Conseil départemental comme collectivité partenaire sur les cartons d'invitation ;
- la mention du financement du Conseil départemental et la présence du logo du Conseil départemental sur tous les supports de communication relatifs aux équipements concernés (plaquettes, dépliants) ou aux manifestations organisées.

Article IV-10 : Résiliation


En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements inscrits dans le cadre du présent contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de trois mois, suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

**La Présidente du
Conseil départemental**



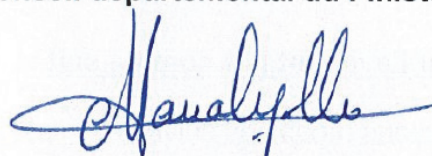
Nathalie SARRABEZOLLES

**Le Président de
Quimper Communauté**



Ludovic JOLIVET

Conseil départemental du Finistère



Nathalie SARRABEZOLLES

Annexe : Récapitulatif des ajustements du contrat de territoire avec la
Quimper communauté

PROJETS REINSCRITS / PROROGES DU PRECEDENT CONTRAT DE TERRITOIRE

| N° à rappeler dans toute correspondance | Intitulé de l'action prorogée (issue du 1 ^{er} contrat) | Montant prévu au contrat |
|---|--|--------------------------|
| CT QCo_DD_01_01 | Pôle d'échange multimodal de la gare de Quimper (1 ^{ère} tranche) | 1 500 000 € |
| CT QCo_DD_01_02 | Etudes pour le développement de lignes de bus à haut niveau de service | 100 000 € |
| CT QCo_DD_01_03 | Sécurisation du rond point de Kerustum (souterrain envisagé) (<i>Quimper</i>) | 900 000 € |
| CT QCo_DD_01_04 | Mise à jour des études routières sur la RD 34 (notamment secteur Kernoter) et étude de trafic | 100 000 € |
| CT QCo_DD_01_05 | <p>Dotation aménagements cyclables Projets repérés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jalonnement de la liaison entre le centre-ville de Quimper et la voie verte Quimper – Douarnenez à Ti Planche, - Aménagement cyclable route de Brest à Quimper jusqu'au rond-point de Trequeffelec, - Projets de pistes cyclables et voies vertes au niveau de la RD15 à Ergué-Gabéric au Rouillen et à la Croix Rouge, - Rabattement vers les voies vertes départementales depuis Plogonnec, Guengat, Plomelin, Pluguffan (programmation à définir), - Aménagement de la liaison entre le giratoire de L'Eau Blanche, le giratoire Le Bon et Rouillen, - Aménagement cyclable de la RD 34 en lien avec le projet d'urbanisation de Kernoter, - Poursuite des rabattements vers les voies vertes départementales depuis Plogonnec, Guengat, Plomelin, Pluguffan, - Jalonnement et aménagement des itinéraires du schéma communautaire des aménagements cyclables. | 150 000 € |
| CT QCo_DD_01_06 | Aménagement piéton côté stade et amélioration de la fluidité de l'échangeur appartenant au Conseil départemental entre Ludugris et Kerdrezec (Ccal Carrefour) (<i>Quimper</i>) | SI |
| CT QCo_DDEI_02_09 | Parc des expositions - Centre de congrès : Réhabiliter et développer les fonctions du parc des expositions de Penvillers et créer une fonction de congrès séminaires au sein d'un équipement de centre ville (<i>Quimper-communauté</i>) | 310 122 € 451 996 € |
| CT QCo_DCSJ_02_10 | Pôle Max Jacob (phase 2) : rénovation du théâtre Max Jacob (<i>Quimper</i>) | 360 000 € |
| CT QCo_DCSJ_02_11 | Soutien aux Polarités (fonctionnement 2015 et 2016) | 90 000 € |
| CT QCo_DCSJ_02_12 | Lecture publique – Convention de partenariat | SI |
| CT QCo_DCSJ_02_13 | Musées – convention de partenariat entre le Musée départemental breton et le Musée des Beaux arts (<i>Quimper</i>) | SI |
| CT QCo_TAS_03_17 | Définir une gouvernance locale de construction, suivi et évaluation du volet cohésion sociale du contrat de territoire | SI |
| CT QCo_MCATS_03_18 | Participation au fonctionnement de l'Observatoire social et urbain sur la période 2014-2016 - Elaboration d'un diagnostic social partagé. Favoriser l'échange de données entre collectivités pour définir des enjeux et des actions concertées (fonctionnement 2015 et 2016) | 17 000 € |
| CT QCo_DPAPH_03_22 | Construction d'un nouvel EHPAD regroupant 2 structures existantes « Les Magnolias » et « Les Bruyères » - Travaux | 1 584 000 € |
| CT QCo_MCATS_03_24 | ANRU I : Rénovation urbaine du quartier de Kermoysan à Quimper : aménagements des espaces publics dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine | 107 745 € |

| | | |
|--------------------|---|-----------|
| CT QCo_DCSJ_03_26 | Structuration du partenariat avec le Conseil départemental pour un développement du projet politique jeunesse concerté au sein du Comité de pilotage de la mission jeunesse de Quimper co | SI |
| CT QCo_DCSJ_03_29 | Soutien au poste de chargé de mission jeunesse de Quimper Co (fonctionnement 2015 et 2016) | 15 300 € |
| CT QCo_MCATS_03_30 | Centres sociaux du territoire (fonctionnement 2015 et 2016) | 176 000 € |
| CT QCo_MCATS_03_31 | Espace de vie sociale – Ergué Gabéric (fonctionnement 2015 et 2016) | 8 200 € |
| CT QCo_DCSJ_03_41 | Pôle sportif de Creach Gwen (<i>Quimper</i>) | 300 000 € |
| CT QCo_DCSJ_04_47 | Fouilles archéologiques, études préalables et travaux de conservation et de valorisation de la villa gallo-romaine appartenant à la ville de Plomelin | 200 000 € |

PROJETS NOUVEAUX

| N° à rappeler dans toute correspondance | Intitulé de l'action introduite | Incidence financière prévisionnelle |
|---|--|-------------------------------------|
| CT QCo_DD_01_07 | Environ 7 kms de prolongement de la voie verte (Pont-l'Abbé/Ty Lipig) entre Pluguffan (Ti Lipig) et Quimper (rue de Bournazel) : aménagement d'une voie ferrée RFF – MO CD | |
| CT QCo_DATD_01_08 | Sécurisation du Pont de Kermoal à (<i>Guengat</i>) | 150 000 € |
| CT QCo_DDEI_02_14 | Centre d'application de réalité virtuelle – Accompagnement sur les équipements à destination des entreprises | 87 500 € |
| CT QCo_DDEI_02_15 | Ecole d'art (EESAB) – études de restructuration du site (diagnostic – APS – APD) | 90 000 € |
| CT QCo_DCSJ_02_16 | Salle multifonctions dédiée aux évènementiels sportifs et culturels : étude d'opportunité | 10 000 € |
| CT QCo_MCATS_03_19 | Soutien aux coopérations partenariales avec le CCAS en matière d'action sociale de proximité (fonctionnement 2015 et 2016) | 156 520 € |
| CT QCo_DPAPH_03_20 | Association de Quimper communauté et du Conseil départemental à la création de la MAIA sur l'Est Cornouaille (<i>Cap Sizun</i>) | SI |
| CT QCo_DPMI_03_21 | Multi-accueil collectif et familial de 100 places au Cap Horn (<i>Quimper</i>) | 60 000 € |
| CT QCo_DPAPH_03_23 | CLIC de Quimper (fonctionnement 2015 et 2016) | 103 124 € |
| CT QCo_MCATS_03_25 | Soutien à la politique de la ville (fonctionnement 2015 et 2016) | 101 000 € |
| CT QCo_DEF_03_27 | Prévention spécialisée : création d'une instance de territoriale pilotée par le CD | SI |
| CT QCo_DEF_03_28 | Soutien au Collectif ÉTÉ projet d'animation enfance jeunesse (fonctionnement 2015 et 2016) | 40 000 € |
| CT QCo_DDC_03_32 | Extension de l'accueil périscolaire (<i>Plogonnec</i>) | 16 100 € |
| CT QCo_DAEEL_03_33 | FSL : proposition d'association de l'EPCI | - |
| CT QCo_DAEEL_03_34 | Etudier la mise en place d'une instance locale du Plan pour l'accès au logement des publics en grande difficulté. | SI |
| CT QCo_DAEEL_03_35 | Réhabilitation de 2 bâtiments EHPAD et FJT dans lesquels seront redéployés 66 logements FJT, ainsi que les bureaux et activités de la Fondation Massé Trévidy | 495 000 € 32 025 € |
| CT QCo_DAEEL_03_36 | Résidence sociale « Le Cap Horn », rue de Pont-l'Abbé – Financement de la construction de la partie « foyer de jeunes travailleurs » (4 logements) | 39 611 € |
| CT QCo_DEF_03_37 | Résidence sociale « Le Cap Horn », rue de Pont-l'Abbé – Financement de la construction de la partie « Centre maternel » | 44 440 € |
| CT QCo_DAEEL_03_38 | Création de logements à Plonéis sur l'Ilot DEUDE : 12 logements locatifs sociaux, commerces, aménagements extérieurs | 112 000 € |
| CT QCo_DAEEL_03_39 | Réaménagement et embellissement de la place du 19 mars 1962 (<i>Locronan</i>) | 23 000 € |
| CT QCo_DAEEL_03_40 | Relocalisation des aires de ERGUEGABERIC "Croas Spenn" (6 parcelles) | 76 224 € |
| CT QCo_DCSJ_03_42 | Études – Délocalisation de l'auberge de jeunesse | 11 500 € |
| CT QCo_DCSJ_03_43 | Dotations équipements culturels de proximité 2015-2017 Des actions ont été repérées : Réhabilitation de l'espace Kerné, salle | 200 000 € |

| | | |
|--------------------|---|-----------|
| | multifonction à Plomelin Espace culturel et sportif Salvador Allende à Pluguffan | |
| CT QCo_DCSJ_03_44 | Dotation bibliothèques – Médiathèques 2015-2017 Une action a été repérée : Construction d'une nouvelle médiathèque à Ergué-Gabéric | 170 000 € |
| CT QCo_DCSJ_03_45 | Dotation équipements sportifs de proximité 2015-2017 Des actions ont été repérées : Extension de la halle des sports et terrain multisports à Plogonnec, Skate park à Creach Gwen et City Stade à Quimper Terrain multisports à Guengat, Terrains de football synthétique et vestiaires à Pluguffan, Skate park à Locronan | 300 000 € |
| CT QCo_DAEEL_04_46 | Mise en découverte du site de Stang Luzigou à Ergué Gabéric - La première phase est la réalisation d'un plan d'interprétation en MO du Conseil départemental. La deuxième phase est constituée par les travaux. | - |
| CT QCo_DCSJ_04_48 | Dotation patrimoine Pas de projet repéré | 60 000 € |
| CT QCo_DAEEL_04_49 | Valorisation du biogaz de la station d'épuration du Corniguel à Quimper MO : Quimper co | 97 814 € |
| CT QCo_DAEEL_04_50 | AAPPMA de Quimper (fonctionnement 2015 et 2016) | 9 775 € |
| CT QCo_DAEEL_04_51 | ULAMIR E Bro Glazik (fonctionnement 2015 et 2016) | 19 220 € |
| CT QCo_DAEEL_04_52 | Sécurisation de l'alimentation en eau potable - réutilisation de la carrière de Kerrous à Ergué-Gabéric dont la fin d'exploitation est prévue mi-2017 MO : Quimper co | 700 000 € |
| CT QCo_DAEEL_04_53 | Renforcement de l'interconnexion Pluguffan – Plonéis MO : Quimper co | 90 000 € |
| CT QCo_DAEEL_04_54 | Création d'un parcours de pêche labellisé "Passion" - Centre-ville de Quimper MO Fédération départementale des associations Agréées de pêche et de Protection du Milieu Aquatique | 15 000 € |

PROJETS A ETUDIER A L'OCCASION D'UN FUTUR AVENANT

| Intitulé de l'action |
|---|
| Extension de l'EHPAD d'Ergué Gabéric - Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) – en attente de l'autorisation de l'ARS obligatoire s'agissant d'un PASA |
| Pôle céramique - Hôtel d'entreprises et mise en valeur du Cloître |
| ANRU II – sur le quartier de Kermoysan – Projet à consolider en 2015 |
| Rénovation de la piscine de Kerlan Vian |

